

# L'Enseignement Primaire

(NOUVELLE SÉRIE)

Bulletin officiel du Département de l'Instruction Publique

Janvier  
Février  
Mars  
1938

## SOMMAIRE :

	PAGES
I.— Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, CYRILLE-F. DELÂGE, <i>Surintendant</i> .....	120
II.— Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique : procès-verbal de la session de février 1938, B.-O. FILTEAU, <i>Secrétaire</i> .....	134
III.— Congrès des Inspecteurs d'écoles.....	147
IV.— Circulaire du Surintendant aux commissaires et aux syndics des écoles catholiques : manuels à l'usage des titulaires de classe, CYRILLE-F. DELÂGE, <i>Surintendant</i> .....	149
V.— Chèques non réclamés.....	149
VI.— Scolasticats-Écoles normales de Religieuses enseignantes : réunion préliminaire, E.-C. PIÉDALUE, <i>Secrétaire</i> .....	150
VII.— Commission administrative du Fonds de Pension : procès-verbal de la session de novembre 1937, CYRILLE-F. DELÂGE, <i>Président</i> .— FRANCOIS-PAUL NOEL, <i>Secrétaire</i> .....	152

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, le 26 décembre 1937.

L'honorable J.-H.-A. PAQUETTE,  
Secrétaire de la Province,  
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1937.

### COMITÉ CATHOLIQUE ET COMITÉ PROTESTANT

Pendant la période écoulée depuis le 30 juin 1936 jusqu'au 30 juin dernier, période scolaire sur laquelle j'ai préparé un rapport que j'ai l'honneur de vous transmettre, deux décès sont survenus dans ces comités dont l'un dans le Comité protestant et l'autre dans le Comité catholique.

En effet, le 21 octobre 1936, le Révérend Elson-Irving Rexford, une des plus remarquables figures du monde enseignant, était enlevé à l'affection des siens, à l'admiration de ses concitoyens, à la cause de l'instruction publique qu'il a servie pendant plus d'un demi-siècle et au delà même, avec un zèle infatigable, particulièrement comme secrétaire anglais du Département de l'Instruction publique, secrétaire, membre, Président du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique de notre Province. Son nom est inscrit dans nos annales et il y restera toujours comme celui d'un des meilleurs artisans de notre progrès et de nos succès en matière d'éducation.

Le premier décembre suivant mourait l'honorable Juge Wilfrid Mercier. La magistrature était en grand deuil. Nous n'étions pas moins affectés. Nous avons perdu un des plus actifs et plus précieux membres du Comité catholique qui y avait recueilli la lourde succession de Sir Horace Archambault.

Nous réitérons aux familles si cruellement éprouvées l'expression de nos plus vives sympathies.

Mtre J.-A. Trudel, de la Cité des Trois-Rivières, est le successeur de l'honorable Juge Wilfrid Mercier. Comme président depuis dix ans de la Commission scolaire catholique dans sa ville natale, il a prouvé qu'il est un administrateur de tout repos. Il a ainsi augmenté la belle réputation dont il jouissait à juste titre. Il saura la maintenir. Nous lui renouvelons nos plus cordiales félicitations.

Il y a eu grande activité dans ces deux comités depuis quelque temps.

Lors d'une visite de l'honorable Premier Ministre, M. Duplessis, avec l'honorable Secrétaire de la Province, aux membres du Comité catholique, le 23 septembre 1936, Son Éminence le Cardinal Villeneuve, au cours de l'allocution qu'il prononça alors, entre autres suggestions fit la suivante :

“Le Conseil pourrait être autorisé à former, par exemple, trois ou quatre commissions permanentes ou bureaux chargés, sous son autorité immédiate, de faire les enquêtes nécessaires et les études préalables à la délibération des matières présentées au Comité ou confiées à des sous-Comités des membres du Conseil de l'Instruction publique.”

En conséquence, à une séance suivante, il proposait la création de trois commissions permanentes et, depuis le premier décembre dernier, ce comité a : 1° une commission permanente de coordination et d'examen ; 2° une commission permanente de programme et de manuels ; 3° une commission perma-

nente de finances et de législation ; elles sont à l'œuvre et nous en constatons déjà les bons et effectifs résultats.

Afin de répondre au désir exprimé avec la plus grande énergie par les députés et les conseillers législatifs protestants de la Législature, par l'Université McGill, la Chambre de Commerce de Montréal et un grand nombre d'associations du même genre, le Comité protestant, à sa réunion du mois de novembre dernier, a constitué une commission chargée de faire une minutieuse enquête sur l'état actuel de l'éducation dans les milieux protestants de notre Province, et lui a donné avec l'aide financière nécessaire de très amples pouvoirs. Composée de dix membres, cette commission travaille sous la direction d'un éducateur jouissant d'une grande réputation, M. A.-F. Hepburn, d'Ayrshire, Écosse, qui a l'avantage de connaître notre Pays qu'il a parcouru d'une extrémité à l'autre, en 1935, avec un groupe d'éducateurs britanniques. L'impression qu'il a alors créée fut très favorable.

Notre concours est à son entière disposition avec nos meilleurs vœux de succès.

#### MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

Dans la Province de Québec, il y a actuellement mille six cent quatre-vingt-cinq (1,685) municipalités scolaires qui sont régies par mille huit cent soixante-dix (1,870) corporations scolaires réparties comme suit :

- 1,484 corporations de commissaires catholiques ;
- 43 corporations de syndics catholiques ;
- 201 corporations de commissaires protestants ;
- 142 corporations de syndics protestants.

Ce qui fait mille cinq cent vingt-sept (1,527) corporations scolaires catholiques et trois cent quarante-trois (343) corporations scolaires protestantes.

MAISONS D'ÉCOLES CONSTRUITES OU RÉPARÉES, EN 1936-37, D'APRÈS LES PLANS ET DEVIS  
APPROUVÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMTÉS	Municipalités catholiques		Municipalités protestantes	
	Nombre de maisons	Dépenses	Nombre de maisons	Dépenses
Abitibi . . . . .	16	\$ 8,127.05		
Argenteuil . . . . .	2	2,400.00	13	3,819.90
Arthabaska . . . . .	15	10,606.55	1	1,200.00
Bagot . . . . .				
Beauce . . . . .	6	17,729.00		
Beauharnois . . . . .	1	407.50	1	380.78
Bellechasse . . . . .	8	6,239.04		
Berthier . . . . .	4	62,590.20		
Bonaventure . . . . .	22	29,195.12	16	5,756.48
Brome . . . . .	5	2,878.54	17	7,894.56
Chambly . . . . .	2	2,762.00	6	3,081.60
Champlain . . . . .	2	3,700.00		
Charlevoix-Saguenay . . . . .	19	15,033.21		
Chateauguay . . . . .	9	2,834.60	3	837.02
Chicoutimi . . . . .	22	191,296.04	1	744.92
Compton . . . . .	1	1,200.00	13	12,562.86
Deux-Montagnes . . . . .	4	1,236.28	2	173.99
Dorchester . . . . .	7	18,362.42		
Drummond . . . . .	17	6,371.36	5	1,056.88
Frontenac . . . . .	3	3,600.00	3	506.00
Gaspé-Nord . . . . .	7	3,158.16		
Gaspé-Sud . . . . .	7	6,000.00	10	971.65
Gatineau . . . . .	4	5,216.29	3	2,121.71
Hull . . . . .			1	1,085.80
Huntingdon . . . . .	2	1,553.34	11	1,582.39
Iberville . . . . .	7	1,756.41	1	122.00
Iles-de-la-Madeleine . . . . .				
Jacques-Cartier . . . . .			5	17,074.00
Joliette . . . . .	7	5,410.00	1	460.20
Kamouraska . . . . .				
Labelle . . . . .	19	14,698.82		
Lac-Saint-Jean . . . . .	6	5,471.66	2	1,053.15
L'Assomption . . . . .	3	4,030.00		
Laval . . . . .	3	4,976.53		
Lavolette . . . . .	14	13,626.88	1	513.00
Lévis . . . . .	4	1,877.26		
L'Islet . . . . .	5	5,276.92		
Lotbinière . . . . .	3	2,642.00		
Maskinongé . . . . .	6	2,854.86		
Matane . . . . .	9	7,799.64	3	1,285.93
Matapédia . . . . .	10	7,810.30		
Mégantic . . . . .	18	13,290.49	11	50,954.78
Missisquoi . . . . .	2	644.00	7	2,025.04
Montcalm . . . . .			2	94.00
Montmagny . . . . .	5	1,091.14		
Montmorency . . . . .	4	586.00		
Montréal, ville . . . . .			1	66,388.72
Montréal-Verdun . . . . .				
Napierville-Laprairie . . . . .	4	2,089.62		
Nicolet . . . . .	8	3,521.79		
Papineau . . . . .	10	7,591.09	5	31,085.05
Pontiac . . . . .			13	6,704.22
Portneuf . . . . .	3	2,830.79	1	100.00
Québec, comté . . . . .	2	7,060.18	14	6,228.00
Québec, ville . . . . .	1	127,000.00		
Richelieu . . . . .				
Richmond . . . . .	8	28,600.94	13	1,481.75
Rimouski . . . . .	20	11,912.12		
Rivière-du-Loup . . . . .	2	2,953.00		
Roberval . . . . .	9	4,478.52	1	208.69
Rouville . . . . .			1	133.00
St-Hyacinthe . . . . .	2	1,100.00	1	94.79
St-Jean . . . . .			4	2,672.81
St-Maurice . . . . .	1	508.45	2	3,402.00
Shefford . . . . .	4	154,720.00	7	1,049.16
Sherbrooke . . . . .			15	6,739.69
Soulanges . . . . .	7	5,938.00		
Stanstead . . . . .	1	127.92	21	5,443.28
Témiscamingue . . . . .	13	13,573.97	1	988.00
Témiscouata . . . . .	10	10,455.00		
Terrebonne . . . . .	3	32,108.06	8	6,839.86
Trois-Rivières . . . . .	2	247.11		
Vaudreuil . . . . .			1	850.00
Verchères . . . . .	1	1,200.00		
Westmount . . . . .	3	63,483.24	5	27,785.00
Wolfe . . . . .	3	3,672.12	2	948.86
Yamaska . . . . .	2	2,167.50		
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>431</b>	<b>\$983,561.13</b>	<b>255</b>	<b>\$286,501.52</b>

Grand total . . . . . 686 écoles

coût \$1,270,062.65

## ÉCOLES NORMALES

L'évolution des écoles normales, dans le sens que désirait le Comité catholique, se poursuit avec rapidité et à notre grande satisfaction, mais entraîne nécessairement de profondes modifications. Aussi un sous-comité a-t-il été formé afin de préparer le programme qui y sera désormais suivi. Son travail est avancé; il sera bientôt terminé et probablement soumis pour approbation au Comité catholique, à sa séance du mois de mai prochain.

Le nombre des élèves qui fréquentent nos écoles normales a déjà augmenté dans une forte proportion et les craintes entretenues à ce sujet se dissipent rapidement. Plusieurs d'entre elles ne peuvent plus répondre aux demandes qui leur sont faites.

Depuis six ans existent des Scolasticats-Écoles normales pour les Frères enseignants. L'exemple, vous le savez, entraîne plus que les paroles. Aussi le 8 juillet dernier, sur votre recommandation, un arrêté en conseil ratifia-t-il la résolution que je vous avais transmise de la part du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique aux fins de créer cette fois des Scolasticats-Écoles normales pour les jeunes religieuses professes. Dix communautés, après avoir subi les examens requis, ont déjà obtenu l'autorisation nécessaire d'installer chez elles ce nouvel organisme qui commencera à fonctionner sans retard sous les règlements établis pour de semblables institutions déjà existantes.

Une cruelle épreuve était réservée à l'école normale de Rimouski qui, le 13 janvier dernier, comme naguère celle de Valleyfield et Joliette, était presque totalement consumée par un incendie. Mais les Révérendes Dames Ursulines, sous la direction desquelles elle était depuis trente-deux ans, sont des femmes fortes; ce rude coup ne les abattit point. D'abord l'œuvre principale, l'enseignement des élèves-maîtresses ne subit aucun retard, grâce à la généreuse hospitalité des citoyens de l'endroit; puis un nouvel édifice, cette fois, à l'épreuve du feu, est déjà sorti des cendres encore fumantes. Il sera bientôt inauguré. Honneur à elles et reconnaissance!

## DÉCÈS DE MÈRE SAINTE-ANNE-MARIE

Une autre et encore plus cruelle épreuve nous est arrivée dans ce domaine. En effet, le 13 mars suivant, dans la 55<sup>e</sup> année de sa profession religieuse, Mère Sainte-Anne-Marie, de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, maîtresse générale des études, fondatrice de l'Institut pédagogique, « maison de sa foi, de sa souffrance et de son amour »; fondatrice aussi du premier collège féminin, le collège Marguerite-Bourgeoys, pionnière de l'enseignement secondaire pour les femmes de notre Province, membre de la Commission des Écoles catholique de la Cité de Montréal, une initiatrice éclairée et une puissante animatrice, était enlevée à l'affection de ses distinguées compagnes et collaboratrices, au service d'une grande cause: celle de l'instruction publique; à la vénération, à la profonde vénération de ses compatriotes. Une grande éducatrice était descendue dans la tombe et notre Pays avait subi une lourde perte, une perte pour longtemps irréparable.

A l'exemple de cette femme si distinguée, à l'intelligence supérieure, au cœur débordant de générosité, inclinons-nous avec une résignation devant les insondables desseins de la Providence, et donnons-lui la preuve sincère de notre admiration et de notre reconnaissance, en entourant d'une constante et chaude sollicitude ses œuvres de prédilection. Nous en assurerons ainsi la pérennité.

## UNE AUTRE DISPARITION

L'«Enseignement primaire», publication dont depuis 1890 M. C.-J. Magnan était le directeur, et, depuis 1897, le propriétaire, après une carrière ininterrompue de cinquante-sept ans, au cours de laquelle elle fut distribuée gratuitement à toutes nos écoles catholiques, a depuis six mois cessé d'être une revue pédagogique pour devenir le bulletin officiel du Département de l'Instruction publique à qui son directeur en a gracieusement fait cession. Celui-ci, après un incessant labeur de plus d'un demi-siècle, pouvait légitimement aspirer à un repos. Aussi est-ce à l'unanimité que la proposition suivante de M. Antonio Perrault et de l'honorable Jules-Édouard Prévost fut adoptée par les membres du Comité catholique, à leur séance du 5 mai 1937 :

“ Les membres de ce comité regrettent que les circonstances obligent M. C.-J. Magnan à quitter la direction de l'«Enseignement primaire», une revue pédagogique si justement estimée.

“ Ils profitent de cette occasion pour offrir à M. Magnan un tribut d'admiration et de reconnaissance.

“ Durant de nombreuses années, M. Magnan n'a cessé, par la noblesse et l'efficacité de sa vie, d'être un exemple aux professeurs.

“ Sa compréhension des intérêts supérieurs de l'instruction publique, les services remarquables qu'il rendit à cette cause essentielle par sa collaboration, par l'accomplissement entier des devoirs relevant des hauts postes qu'il occupe, notamment par la publication de l'«Enseignement primaire», lui méritent les remerciements de tous ceux qui s'intéressent au progrès moral et intellectuel de cette Province.”

## ENSEIGNEMENT MÉNAGER ET ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Ces deux matières du programme pour nos écoles primaires ont été, encore plus que dans le passé, l'objet d'une particulière sollicitude. Campagne de presse, conférences, cours abrégés, congrès, rien n'a été négligé afin de leur assurer une plus grande pénétration dans tous les milieux, un plus sympathique accueil, bref un rendement plus considérable. L'amélioration désirée de la situation pénible dans laquelle se trouvent toutes les classes de notre société en ces longues et angoissantes heures de crise économique en sera le résultat dans un avenir prochain.

Le congrès de l'enseignement ménager, organisé par les officiers de mon Département, celui de l'enseignement agricole, organisé en collaboration avec le Département de l'Agriculture, ont été suivis avec un vif intérêt par de nombreux auditoires et couronnés d'un immense succès.

Des suggestions heureuses ont été faites et acceptées; des vœux ardents ont été exprimés et adoptés, dont la réalisation est commencée et, nous en sommes certains, se continuera à notre satisfaction.

## NOMINATION DE M. L'ABBÉ ALBERT TESSIER

Avec des propagandistes et des animateurs comme M. l'abbé Albert Tessier, le nouveau visiteur général des écoles ménagères, dont la nomination a réuni tous les suffrages, le beau zèle qui s'est alors manifesté ne se ralentira pas.

Nous pouvons donc envisager l'avenir avec confiance.

## SALAIRE DES INSTITUTRICES RURALES

## Un pas dans la bonne voie

En terminant le rapport que je vous soumettais l'an dernier, je me suis ainsi exprimé sur cette importante question :

“ La résolution priant le Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour qu'aucune institutrice ne puisse être engagée à un salaire inférieur à la somme de (\$300.00) trois cents dollars par année vous a été transmise sans délai et vous lui avez fait bon accueil. Nous pouvons désormais espérer qu'au cours de la prochaine session elle sera inscrite dans nos statuts par un projet de loi que vous présenterez à cette fin. Par ce geste vous aurez acquis des titres imprescriptibles à la reconnaissance de notre corps enseignant, de la génération montante, et augmenté considérablement la lourde succession que vous avez recueillie de vos distingués prédécesseurs.”

Vous ne nous avez causé ni délai, ni déception, et trois années d'effort pour l'amélioration des traitements des institutrices rurales ont été amplement récompensés, car, à l'ouverture de la session de 1937, les estimés budgétaires portèrent de \$625,000.00 à \$925,000.00 le fonds des écoles publiques dont \$825,000.00 pour les écoles rurales, et, sur proposition de l'honorable Premier Ministre, une somme additionnelle de \$400,000.00 fut ajoutée à ce fonds des écoles rurales formant un total de \$1,225,000.00.

Nous avons enfin obtenu le nerf de la guerre, les ressources nécessaires pour entreprendre une vigoureuse, une victorieuse campagne en faveur du relèvement des salaires. Pendant plusieurs mois les employés de mon département, avec le précieux concours des inspecteurs d'écoles, furent constamment occupés à préparer des statistiques afin d'établir quel serait le montant requis pour la mise en œuvre du nouveau plan de distribution, basé à la fois sur les traitements consentis et sur le taux à prélever pour payer ces traitements. Ce travail nécessita de nombreux calculs, la compulsion à maintes reprises des rapports des 1,800 municipalités scolaires, une volumineuse correspondance qui ne comprend pas moins de six mille lettres et qui se poursuit encore. Je saisis avec plaisir et empressement l'opportune occasion qui m'est de nouveau offerte pour remercier et féliciter mon personnel du zèle admirable qu'il a déployé dans cette circonstance.

Les résultats obtenus dépassent les prévisions les plus optimistes car, d'après les derniers rapports, les traitements seront d'au moins \$300.00 par année dans 90% des municipalités rurales.

S'il n'y a pas lieu de s'enorgueillir outre mesure de ces résultats, comme je l'ai déjà écrit, il y a lieu tout de même de s'en réjouir.

Monsieur le Ministre, vous et vos collègues, avez acquis vos titres à notre admiration, à notre gratitude.

Je termine ce rapport par le résumé des statistiques qui suit :

## SOMMAIRE

- Tableau I — État général des écoles de la Province en 1935-36.  
 “ II — Sommaire des statistiques des écoles primaires de la Province  
 “ III — Enfants recensés et élèves inscrits dans les écoles (1935-36).  
 “ IV — Résumé statistique concernant les instituteurs et les institutrices.  
 “ V — État comparatif des contributions générales scolaires.  
 “ VI — Traitement moyen des instituteurs et des institutrices.

## RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Tableau I — État général des écoles de la Province en 1935-36

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	Nombre d'écoles	Institu- teurs	Institu- trices	Élèves				
				Garçons	Filles	Total	Moyenne de présence	Pourcen- tage de la moyenne de présence
<i>a) Ecoles catholiques</i>								
Ecoles élémentaires . . . . .	6,997	483	9,724	142,540	143,512	286,052	232,242	81.19
Ecoles complémentaires . . . . .	833	2,637	4,613	110,669	95,512	206,181	179,379	87.00
Ecoles supérieures . . . . .	211	1,053	2,367	26,717	42,886	69,603	61,840	88.85
Ecoles normales . . . . .	21	67	271	187	1,447	1,634	1,514	92.66
Ecoles normales dirigées par les Frères . . . . .	11	137		863		863	849	98.38
Collèges classiques . . . . .	29	1,120		10,564		10,564	9,961	94.29
Institutions indépendantes, non subventionnées, où l'on donne le cours classique . . . . .	9	104		881		881	819	92.96
Universités (1) . . . . .	2	534	4	2,103	2,548	4,651		
Institutions indépendantes, non subventionnées, où l'on donne l'enseignement supérieur . . . . .	11	74		478		478	467	97.70
Ecole polytechnique . . . . .	1	39		210		210	205	97.62
Ecoles des beaux-arts . . . . .	2	26	2	336	353	689	601	87.23
Ecole des hautes études commerciales (Montréal) . . . . .	1	41		490	48	(2) 538	491	91.26
Institut pédagogique de Montréal . . . . .	1	45	69		2,598	2,598	2,534	97.54
Institut pédagogique St-Georges . . . . .	1	12		61		61	58	95.08
Ecoles techniques . . . . .	8	150		4,576	116	4,692	3,721	79.31
Ecoles d'agriculture . . . . .	2	75		591		591	537	90.86
Ecoles moyennes d'agriculture . . . . .	2	19		107		107	98	91.59
Orphelinats agricoles . . . . .	6	53	5	284		284	268	94.37
Ecole de laiterie (St-Hyacinthe) . . . . .	1	9		258		258	253	98.06
Ecoles du soir . . . . .	105	218	92	6,475	3,193	9,668	6,490	67.13
Ecole des gardes forestiers . . . . .	1	8		56		56	46	82.14
Ecoles des arts et métiers . . . . .	13	28	4	1,036	1,642	2,678	1,564	58.41
Ecole des arts domestiques . . . . .	1	1	12		20	20	20	100.00
Ecoles de coupe et de confection de vêtements . . . . .	73		9		5,351	5,351		
Ecoles maternelles . . . . .	25		72	1,564	754	2,318	1,937	83.56
Ecoles pour les débiles mentaux . . . . .	2	26	120	354	215	569	479	84.18
Ecoles des sourds-muets et des aveugles . . . . .	3	60	60	397	289	686	661	96.36
Ecole du Monument National, Montréal (cours publics) . . . . .	1	4	4	253	425	678	360	53.10
Ecole des guides historiques (cours publics) . . . . .	1	14		25	16	41		
Totaux (3) . . . . .	8,374	7,037	17,428	312,075	300,925	613,000	507,394	(4) 84.15

(1) A l'exclusion des écoles affiliées dont les statistiques sont données sous une rubrique distincte.

(2) Non compris 492 élèves inscrits aux cours par correspondance.

(3) Voir la note (3) au bas de la page 127.

(4) Pour établir ce pourcentage, on a défalqué l'inscription aux universités, aux écoles de coupe et de confection de vêtements, et à l'école des guides historiques, qui ne fournissent pas leur moyenne de présence.

## RÉSUMÉ GÉNÉRAL — Suite

Tableau I — (Suite) — État général des écoles de la Province en 1935-36

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	Nombre d'écoles	Institu- teurs	Institu- trices	Élèves				
				Garçons	Filles	Total	Moyenne de présence	Pourcen- tage de la moyenne de présence
<i>b) Ecoles protestantes</i>								
Ecoles élémentaires . . . . .	525	119	1,466	25,468	23,666	49,134	39,033	79.44
Ecoles intermédiaires . . . . .	76	36	211	3,089	2,875	5,964	4,858	81.46
High schools . . . . .	68	293	565	10,875	10,643	21,518	18,648	86.66
Ecole normale . . . . .	1	6	5	8	97	105	99	94.29
Universités (1) . . . . .	2	423	45	2,698	1,189	3,887	.....	.....
Collèges de théologie . . . . .	3	15	.....	156	.....	156	156	100.00
Ecole d'agriculture . . . . .	1	47	1	193	4	197	193	97.97
Ecoles du soir . . . . .	12	19	6	571	554	1,125	593	52.71
Ecoles des sourds-muets et des aveugles	2	2	12	42	40	82	80	97.56
<b>Totaux (3) . . . . .</b>	<b>690</b>	<b>960</b>	<b>2,311</b>	<b>43,100</b>	<b>39,068</b>	<b>82,168</b>	<b>63,660</b>	<b>81.32</b> (4)
<i>c) Ensemble des écoles catholiques et des écoles protestantes</i>								
Ecoles élémentaires . . . . .	7,522	602	11,190	168,008	167,178	335,186	271,275	80.93
Ecoles complémentaires catholiques . . . . .	833	2,637	4,613	110,669	95,512	206,181	179,379	87.00
Ecoles intermédiaires protestantes . . . . .	76	36	211	3,089	2,875	5,964	4,858	81.46
Ecoles supérieures et High schools . . . . .	279	1,346	2,932	37,592	53,529	91,121	80,488	88.33
Ecoles normales . . . . .	22	73	276	195	1,544	1,739	1,613	92.75
Ecoles normales catholiques dirigées par les Frères . . . . .	11	137	.....	863	.....	863	849	98.38
Collèges classiques catholiques . . . . .	29	1,120	.....	10,564	.....	10,564	9,961	94.29
Institutions indépendantes, non sub- ventionnées, où l'on donne le cours classique . . . . .	9	104	.....	1	.....	881	819	92.96
Universités (1) . . . . .	4	957	49	4,801	3,737	8,538	.....	.....
Institutions indépendantes, non sub- ventionnées, où l'on donne l'ensei- gnement supérieur . . . . .	11	74	.....	478	.....	478	467	97.70
Collèges protestants de théologie . . . . .	3	15	.....	156	.....	156	156	100.00
Ecole polytechnique . . . . .	1	39	.....	210	.....	210	205	97.62
Ecoles des beaux-arts . . . . .	2	26	2	336	353	689	601	87.23
Ecole des hautes études commerciales (Montréal) . . . . .	1	41	.....	490	48 (2)	538	491	91.26
Institut pédagogique de Montréal . . . . .	1	45	69	.....	2,598	2,598	2,534	97.54
Institut pédagogique St-Georges . . . . .	1	12	.....	61	.....	61	58	95.08
Ecoles techniques . . . . .	8	150	.....	4,576	116	4,692	3,721	79.31
Ecoles d'agriculture . . . . .	3	122	1	784	4	788	730	92.64
Ecoles moyennes d'agriculture . . . . .	2	19	.....	107	.....	107	98	91.59
Orphelinats agricoles . . . . .	6	53	5	284	.....	284	268	94.37
Ecole de laiterie (St-Hyacinthe) . . . . .	1	9	.....	258	.....	258	253	98.06
Ecoles du soir . . . . .	117	237	98	7,046	3,747	10,793	7,083	65.63
Ecole des gardes forestiers . . . . .	1	8	.....	56	.....	56	46	82.14
Ecoles des arts et métiers . . . . .	13	28	4	1,036	1,642	2,678	1,564	58.40
Ecole des arts domestiques . . . . .	1	1	12	.....	20	20	20	100.00
Ecoles de coupe et de confection de vête- ments . . . . .	73	.....	9	.....	5,351	5,351	.....	.....
Ecoles maternelles . . . . .	25	.....	72	1,564	754	2,318	1,937	83.56
Ecoles pour les débiles mentaux . . . . .	2	26	120	354	215	569	479	84.18
Ecoles des sourds-muets et des aveugles	5	62	72	439	329	768	741	96.48
Ecole du Monument National, Mont- réal (cours publics) . . . . .	1	4	4	253	425	678	360	53.10
Ecole des guides historiques (cours pu- blics) . . . . .	1	14	.....	25	16	41	.....	.....
Ecoles indépendantes (cours spéciaux) . . . . .	48	205	58	3,519	1,572	5,091	4,080	80.14
<b>Totaux (3) . . . . .</b>	<b>9,112</b>	<b>8,202</b>	<b>19,797</b>	<b>358,694</b>	<b>341,565</b>	<b>700,259</b>	<b>575,134</b>	<b>83.80</b> (4)

(1, 2 et 4) Voir ces notes au bas de la page 126.

(3) Les écoles indépendantes (cours spéciaux) sont comprises seulement dans le tableau C (Ensemble des écoles catholiques et des écoles protestantes), parce qu'elles reçoivent indistinctement des élèves de toutes les dénominations religieuses.

Tableau II — Sommaire des statistiques des écoles primaires la Province

ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES	1935-36	1934-35	Augmen- tation	Diminu- tion
<i>a) Ecoles élémentaires catholiques</i>				
Nombre d'écoles sous contrôle :				
Des commissaires .....	6,398	6,383	15	
Des syndics .....	104	109		5
Nombre d'écoles indépendantes .....	495	458	37	
Total des écoles .....	6,997	6,950	47	
Elèves des écoles sous contrôle .....	265,780	272,616		6,836
Elèves des écoles indépendantes .....	20,272	19,789	483	
Elèves catholiques .....	285,771	292,038		6,267
Elèves protestants .....	281	367		86
Total des élèves .....	286,052	292,405		6,353
Présence moyenne des élèves .....	232,242	238,932		6,690
Pourcentage de la présence moyenne des élèves .....	81.19	81.71		.52
Nombre d'instituteurs laïques brevetés .....	191	201		10
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés (1) .....	10	16		6
Nombre d'institutrices laïques brevetées .....	7,647	7,545	102	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées (1) .....	119	121		2
Total des instituteurs et des institutrices laïques .....	7,967	7,883	84	
Nombre d'instituteurs religieux .....	282	346		64
Nombre d'institutrices religieuses .....	1,958	2,010		52
Moyenne des traitements des instituteurs religieux (des écoles sous contrôle) :				
Dans les villes .....	\$ 553	\$ 547	\$ 6	
Dans les campagnes .....	\$ 499	\$ 484	\$ 15	
Moyenne des traitements des institutrices religieuses (des écoles sous contrôle) :				
Dans les villes .....	\$ 392	\$ 387	\$ 5	
Dans les campagnes .....	\$ 278	\$ 272	\$ 6	
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés :				
Dans les villes .....	\$ 1,320	\$ 1,252	\$ 68	
Dans les campagnes .....	\$ 497	\$ 522		\$ 25
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées :				
Dans les villes .....	\$ 555	\$ 543	\$ 12	
Dans les campagnes .....	\$ 209	\$ 207	\$ 2	
<i>b) Ecoles complémentaires catholiques</i>				
Nombre d'écoles sous contrôle :				
Des commissaires .....	626	575	51	
Des syndics .....	6	5	1	
Nombre d'écoles indépendantes .....	201	189	12	
Total des écoles .....	833	769	64	
Elèves des écoles sous contrôle .....	190,897	179,877	11,020	
Elèves des écoles indépendantes .....	15,284	15,400		116
Elèves catholiques .....	205,921	195,218	10,703	
Elèves protestants .....	260	59	201	
Total des élèves .....	206,181	195,277	10,904	
Présence moyenne des élèves .....	179,379	170,728	8,651	
Pourcentage de la présence moyenne des élèves .....	87.00	87.43		.43
Nombre d'instituteurs laïques brevetés .....	884	838	46	
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés (1) .....	30	36		6
Nombre d'institutrices laïques brevetées .....	1,198	1,145	53	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées (1) .....	14	14		
Total des instituteurs et des institutrices laïques .....	2,126	2,033	93	
Nombre d'instituteurs religieux .....	1,723	1,603	120	
Nombre d'institutrices religieuses .....	3,401	3,185	216	
<i>c) Ecoles supérieures catholiques</i>				
Nombre d'écoles sous contrôle :				
Des commissaires .....	88	85	3	
Des syndics .....				
Nombre d'écoles indépendantes .....	123	127		4
Total des écoles .....	211	212		1
Elèves des écoles sous contrôle .....	50,855	49,888	967	
Elèves des écoles indépendantes .....	18,748	18,642	106	
Elèves catholiques .....	69,403	68,358	1,045	
Elèves protestants .....	200	172	28	
Total des élèves .....	69,603	68,530	1,073	
Présence moyenne des élèves .....	61,840	61,466	374	
Pourcentage de la présence moyenne des élèves .....	88.85	89.68		.83

(1) Voir la note au bas de la page 131.

Tableau II — (Suite) — Sommaire des statistiques des écoles primaires de la Province

ÉCOLES PRIMAIRES CATHOLIQUES	1935-36	1934-35	Augmen- tation	Diminu- tion
<i>c) Ecoles supérieures catholiques — (Suite)</i>				
Nombre d'instituteurs laïques brevetés . . . . .	223	195	28	
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés (1) . . . . .	24	22	2	
Nombre d'institutrices laïques brevetées . . . . .	316	311	5	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées (1) . . . . .	14	7	7	
Total des instituteurs et des institutrices laïques . . . . .	577	535	42	
Nombre d'instituteurs religieux . . . . .	806	788	18	
Nombre d'institutrices religieuses . . . . .	2,037	2,037		
Grand total des élèves dans les écoles complémentaires et supérieures . . . . .	275,784	263,807	11,977	
Grand total de la présence moyenne des élèves . . . . .	241,219	232,194	9,025	
Total des instituteurs et des institutrices laïques, dans les écoles complémentaires et supérieures . . . . .	2,703	2,568	135	
Total des instituteurs religieux dans les écoles complémentaires et supérieures . . . . .	2,529	2,391	138	
Total des institutrices religieuses dans les écoles complémentaires et supérieures . . . . .	5,438	5,222	216	
Moyenne des traitements des instituteurs religieux dans les écoles complémentaires et supérieures sous contrôle :				
Dans les villes . . . . .	\$ 583	\$ 583		
Dans les campagnes . . . . .	\$ 476	\$ 480		\$ 4
Moyenne des traitements des institutrices religieuses dans les écoles complémentaires et supérieures sous contrôle :				
Dans les villes . . . . .	\$ 424	\$ 432		\$ 8
Dans les campagnes . . . . .	\$ 261	\$ 261		
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés dans les écoles complémentaires et supérieures :				
Dans les villes . . . . .	\$ 1,571	\$ 1,597		\$ 26
Dans les campagnes . . . . .	\$ 691	\$ 712		\$ 21
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées dans les écoles complémentaires et supérieures :				
Dans les villes . . . . .	\$ 765	\$ 780		\$ 15
Dans les campagnes . . . . .	\$ 242	\$ 242		
<i>d) Ecoles élémentaires protestantes</i>				
Nombre d'élèves sous contrôle :				
Des commissaires . . . . .	364	375		11
Des syndics . . . . .	138	137	1	
Nombre d'écoles indépendantes . . . . .	23	23		
Total des écoles . . . . .	525	535		10
Elèves des écoles sous contrôle . . . . .	48,506	51,250		2,744
Elèves des écoles indépendantes . . . . .	628	512	116	
Elèves protestants . . . . .	48,300	50,972		2,672
Elèves catholiques . . . . .	834	790	44	
Total des élèves . . . . .	49,134	51,762		2,628
Présence moyenne des élèves . . . . .	39,032	41,341		2,308
Pourcentage de la présence moyenne des élèves . . . . .	79.44	79.86		.42
Nombre d'instituteurs laïques brevetés . . . . .	107	107		
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés (1) . . . . .	11	21		10
Nombre d'institutrices laïques brevetées . . . . .	1,426	1,494		68
Nombre d'institutrices laïques non brevetées (1) . . . . .	40	36	4	
Total des instituteurs et des institutrices laïques . . . . .	1,584	1,658		74
Nombre de ministres du culte . . . . .	1	1		
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés :				
Dans les villes . . . . .	\$ 2,315	\$ 2,319		\$ 4
Dans les campagnes . . . . .	\$ 394	\$ 382	\$ 12	
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées :				
Dans les villes . . . . .	\$ 1,132	\$ 1,141		\$ 9
Dans les campagnes . . . . .	\$ 392	\$ 390	\$ 2	
<i>e) Ecoles intermédiaires protestantes</i>				
Nombre d'écoles sous contrôle :				
Des commissaires . . . . .	52	52		
Des syndics . . . . .	21	21		
Nombre d'écoles indépendantes . . . . .	3	2	1	
Total des écoles . . . . .	76	75	1	

(1) Voir la note au bas de la page 131.

Tableau II — (Suite) — Sommaire des statistiques des écoles primaires de la Province

ÉCOLES PRIMAIRES PROTESTANTES	1935-36	1934-35	Augmen- tation	Diminu- tion
<i>e) Ecoles intermédiaires protestantes — (Suite)</i>				
Elèves des écoles sous contrôle. . . . .	5,734	5,905		171
Elèves des écoles indépendantes. . . . .	230	204	26	
Elèves protestants. . . . .	5,540	5,653		113
Elèves catholiques. . . . .	424	456		32
Total des élèves. . . . .	5,964	6,109		145
Présence moyenne des élèves. . . . .	4,858	4,942		84
Pourcentage de la présence moyenne des élèves	81.46	80.89	.57	
Nombre d'instituteurs laïques brevetés. . . . .	32	32		
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés (1). . . . .	4	4		
Nombre d'institutrices laïques brevetées. . . . .	209	206	3	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées (1). . . . .	2	3		1
Total des instituteurs et des institutrices laïques	247	245	2	
Nombre de ministres du culte. . . . .				
<i>f) High Schools protestants</i>				
Nombre d'écoles sous contrôle :				
Des commissaires. . . . .	47	45	2	
Des syndics. . . . .	12	13		1
Nombre d'écoles indépendantes. . . . .	9	9		
Total des écoles. . . . .	68	67	1	
Elèves des écoles sous contrôle. . . . .	20,267	19,515	752	
Elèves des écoles indépendantes. . . . .	1,251	1,228	23	
Elèves protestants. . . . .	20,525	19,687	838	
Elèves catholiques. . . . .	993	1,056		63
Total des élèves. . . . .	21,518	20,743	775	
Présence moyenne des élèves. . . . .	18,648	17,673	975	
Pourcentage de la présence moyenne des élèves	86.66	85.20	1.46	
Nombre d'instituteurs laïques brevetés. . . . .	236	209	27	
Nombre d'instituteurs laïques non brevetés. . . . .	51	47	4	
Nombre d'institutrices laïques brevetées. . . . .	505	493	12	
Nombre d'institutrices laïques non brevetées. . . . .	60	53	7	
Nombre de ministres du culte. . . . .	6	6		
Grand total des élèves dans les écoles intermédiaires et les high schools. . . . .	27,482	26,852	630	
Grand total de la présence moyenne des élèves. . . . .	23,506	22,615	891	
Total des instituteurs et des institutrices laïques dans les écoles intermédiaires et les high schools	1,099	1,047	52	
Total des ministres du culte dans les écoles intermédiaires et les high schools	6	6		
Moyenne des traitements des instituteurs laïques brevetés dans les écoles intermédiaires et les high schools :				
Dans les villes. . . . .	\$ 2,252	\$ 2,331		\$ 79
Dans les campagnes. . . . .	\$ 1,096	\$ 1,056	\$ 40	
Moyenne des traitements des institutrices laïques brevetées dans les écoles intermédiaires et les high schools :				
Dans les villes. . . . .	\$ 1,256	\$ 1,263		\$ 7
Dans les campagnes. . . . .	\$ 638	\$ 645		\$ 7
COLLÈGES CLASSIQUES CATHOLIQUES				
Nombre de collèges classiques. . . . .	29	29		
Elèves dans le cours primaire. . . . .	407	354	53	
Elèves dans le cours commercial. . . . .	1,253	1,367		114
Elèves dans le cours classique. . . . .	8,904	8,880	24	
Total des élèves. . . . .	10,564	10,601		37
Présence moyenne des élèves. . . . .	9,961	9,965		4
Pourcentage de la présence moyenne des élèves	94.29	94.00	.29	
Nombre de professeurs laïques. . . . .	81	81		
Nombre de professeurs religieux. . . . .	1,039	1,046		7
Total des professeurs. . . . .	1,120	1,127		7

(1) Voir la note au bas de la page 131.

Tableau III — Enfants recensés et élèves inscrits dans les écoles (1935-36)

Division d'après l'âge des enfants et des élèves	Nombre d'enfants d'âge scolaire d'après le recensement annuel	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles (1)	Pourcentage de l'inscription par rapport au recensement scolaire
Garçons de 5 et 6 ans	63,785	31,316	49.10
Garçons de 7 à 13 ans	250,165	237,135	94.79
Garçons de 14 et 15 ans	61,221	36,948	60.35
Garçons de 16 et 17 ans	48,557	11,682	24.06
Garçons de 18 ans et plus	(2)	2,277	
<b>Totaux</b>	<b>423,728</b>	<b>319,358</b>	<b>(3) 74.83</b>
Filles de 5 et 6 ans	61,241	32,754	53.48
Filles de 7 à 13 ans	246,124	235,422	95.65
Filles de 14 et 15 ans	60,329	36,353	60.26
Filles de 16 et 17 ans	48,532	12,486	25.73
Filles de 18 ans et plus	(2)	2,079	
<b>Totaux</b>	<b>416,226</b>	<b>319,094</b>	<b>(3) 76.16</b>
<b>Grands totaux</b>	<b>839,954</b>	<b>638,452</b>	<b>(3) 75.49</b>

(1) Les chiffres n'indiquent que les élèves inscrits dans les écoles primaires. Il y a, de plus, 61,807 élèves dans les universités, les collèges classiques, les écoles normales et les écoles spéciales.

(2) Le recensement annuel ne comprend que les enfants de 5 à 18 ans.

(3) Pour établir ce pourcentage, l'inscription des élèves de "18 ans et plus" a été déduite, vu que le recensement annuel ne comprend que les enfants de 5 à 18 ans.

Tableau IV — Résumé statistique concernant les instituteurs et les institutrices

Instituteurs et institutrices laïques des écoles primaires	Non brevetés	Brevetés	Brevets pour écoles			Ayant le brevet		Total des instituteurs et des institutrices
			Élémentaires	Complémentaires et intermédiaires	Supérieures et High Schools	D'une école normale	D'un bureau d'examineurs	
Instituteurs des écoles catholiques	64	1,298	(1) 150	1,116	32	549	749	1,362
Instituteurs des écoles protestantes	66	375	24	96	255	94	281	441
Institutrices des écoles catholiques	147	9,161	(1) 6,004	3,094	63	2,104	7,057	9,308
Institutrices des écoles protestantes	102	2,140	550	1,298	292	1,557	583	2,242
<b>Totaux</b>	<b>(2) 379</b>	<b>12,974</b>	<b>6,728</b>	<b>5,604</b>	<b>642</b>	<b>4,304</b>	<b>8,670</b>	<b>13,353</b>
Professeurs et institutrices laïques enseignant dans les universités, les écoles normales, les collèges et les écoles spéciales								2,099
Grand total des professeurs, des instituteurs et des institutrices laïques								15,452
Membres du clergé dans les collèges et quelques autres écoles								1,422
Religieux : Frères								3,186
Religieuses								7,939
Total des institutrices et des instituteurs religieux								12,547
Grand total des professeurs, des instituteurs et des institutrices								27,999

(1) Y compris les anciens diplômés pour écoles modèles.

(2) Non brevetés d'une École normale ou du Bureau central des examinateurs de la Province. Ce total comprend cependant 79 titulaires possédant un grade universitaire, 33 titulaires ayant un brevet du dehors de la Province et 75 spécialistes qualifiés.

Tableau V — Etat comparatif des contributions générales scolaires

Désignation	1935-36	1934-35	Augmentation	Diminution
<i>a) Contributions des municipalités et des institutions indépendantes</i>				
Cotisation annuelle.....	\$17,883,758.67	\$17,566,361.04	\$317,397.63	
Cotisation spéciale.....	510,949.93	560,834.49		\$49,884.56
Rétributions mensuelles.....	831,192.43	828,237.41	2,955.02	
Revenus divers.....	1,256,995.83	1,033,662.55	223,333.28	
Contributions municipales spéciales.....	239,465.15	245,298.55		5,833.40
Contributions des institutions scolaires indépendantes subventionnées.....	(1) 7,888,467.74	7,788,067.39	100,400.35	
<b>Totaux.....</b>	<b>\$28,610,829.75</b>	<b>\$28,022,461.43</b>	<b>\$644,086.28</b>	<b>\$55,717.96</b>
<i>b) Contributions du gouvernement</i>				
1. Payé par le département de l'Instruction publique :				
Écoles publiques.....	\$625,000.00	\$625,000.00		
Écoles supérieures catholiques.....	311,000.00	311,000.00		
Autres subventions aux écoles supérieures et techniques.....	765,000.00	835,500.00		\$70,500.00
Écoles supérieures protestantes.....	185,470.00	188,124.00		2,654.00
Conseil de l'Instruction publique.....	6,000.00	6,000.00		
Écoles normales.....	363,000.00	\$316,829.69	\$46,170.31	
Institutions pour les sourds-muets et les aveugles.....	105,100.00	105,100.00		
Fonds de pension des instituteurs (ancien).....	359,273.97	2,000.00	227,715.58	
Fonds de pension des instituteurs (nouveau).....		129,558.39		
Inspection des écoles.....	285,800.00	251,044.26	34,755.74	
Municipalités pauvres catholiques.....	37,620.00	37,620.00		
Municipalités pauvres protestantes.....	7,380.00	7,380.00		
Livres à donner en prix.....	(2)	49,997.78		49,997.78
Publication des journaux de l'Instruction publique.....	16,500.00	16,294.20	205.80	
Fonds des écoles élémentaires, S.R.P.Q., 1909, Art. 2944 à 2949.....	(2)	276,962.22		276,962.22
Aide supplémentaire au comité protestant.....	2,000.00	2,000.00		
Octrois pour nouvelles écoles complémentaires pour garçons.....	15,000.00	15,000.00		
Octrois aux municipalités rurales qui emploient des instituteurs pour garçons.....	20,000.00	20,000.00		
Gratifications aux instituteurs et aux institutrices.....		40,000.00		40,000.00
Assistance aux corporations scolaires rurales.....	174,128.00	214,001.02		39,873.02
Loi du Mérite Scolaire.....	3,500.00	3,500.00		
Divers.....	84,000.00	368,409.82		284,409.82
<b>Totaux.....</b>	<b>\$3,365,771.97</b>	<b>\$3,821,321.38</b>	<b>\$308,847.43</b>	<b>\$764,396.84</b>
2. Payé par le Secrétaire de la Province.....	\$1,164,304.94	\$577,705.09	\$586,599.85	
3. Payé par le Ministre des Travaux publics.....	18,711.01	15,136.91	3,574.10	
4. Payé par le Trésorier de la Province.....		5,000.00		\$5,000.00
5. Payé par le Ministre de l'Agriculture.....	793,333.15	760,841.25	32,491.90	
6. Payé par le Ministre des Terres et Forêts.....	63,691.83	55,000.00	8,691.83	
7. Payé par le Ministre de la Colonisation.....	2,836.58		2,836.58	
<b>Totaux (2-3-4-5-6-7-)*.....</b>	<b>\$2,042,877.51</b>	<b>\$1,413,683.25</b>	<b>\$634,194.26</b>	<b>\$5,000.00</b>
<b>Grand totaux (a, b).....</b>	<b>\$34,019,479.23</b>	<b>\$33,257,466.06</b>	<b>\$1,587,127.97</b>	<b>\$825,114.80</b>
<b>Augmentation nette.....</b>			<b>\$762,013.17</b>	

(1) Ce montant ne comprend pas les subventions du gouvernement.

(2) Payé par le Secrétaire de la Province.

\* Payé pour fin d'instruction publique.

Tableau VI — Traitement moyen des instituteurs et des institutrices des écoles primaires

	1935-36	1934-35	1933-34	1932-33	1931-32	1930-31
1. Religieux :						
Écoles catholiques :						
Instituteurs .....	\$ 567	\$ 565	\$ 581	\$ 584	\$ 590	\$ 585
Institutrices .....	357	359	372	379	387	386
2. Laïques :						
a) Écoles catholiques :						
Instituteurs .....	1,441	1,459	1,566	1,603	1,630	1,647
Institutrices .....	316	315	331	361	394	402
b) Écoles protestantes :						
Instituteurs .....	1,971	2,034	2,304	2,543	2,601	2,596
Institutrices .....	972	980	1,086	1,125	1,140	1,127
c) Écoles catholiques et écoles protes- tantes :						
Instituteurs .....	1,560	1,586	1,731	1,792	1,817	1,835
Institutrices .....	440	446	482	517	543	547

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Ministre,  
Votre obéissant serviteur,

*Grill F. Gélage*

Surintendant.

# COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

## PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 2 FÉVRIER 1938.

Cette réunion a eu lieu à Québec, en la salle des Bills privés du Conseil Législatif, sous la présidence de l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique.

LES AUTRES MEMBRES PRÉSENTS ÉTAIENT : Son Éminence le Cardinal Villeneuve, O. M. I., archevêque de Québec ; Son Excellence Mgr Georges Gauthier, archevêque-coadjuteur de Montréal ; Son Excellence Mgr J.-G. Forbes, archevêque d'Ottawa ; Son Excellence Mgr Jos.-Eugène Limoges, évêque de Mont-Laurier ; Son Excellence Mgr F.-X. Ross, évêque de Gaspé ; Mgr J.-E.-M. Vincent représentant Son Excellence Mgr l'Évêque de Sherbrooke ; Son Excellence Mgr L. Rhéaume, O. M. I., évêque de Haileybury ; Son Excellence Mgr F.-Z. Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe ; Son Excellence Mgr J.-A. Langlois, évêque de Valleyfield ; Son Excellence Mgr A.-O. Comtois, évêque des Trois-Rivières ; Son Excellence Mgr Geo. Courchesne, évêque de Rimouski ; Son Excellence Mgr J.-A. Papineau, évêque de Joliette ; Son Excellence Mgr Charles Lamarche, évêque de Chicoutimi ; Son Excellence Mgr Anastase Forget, évêque de Saint-Jean ; Son Excellence Mgr Léo Nelligan, évêque de Pembroke, Ont. ; Mgr Ant. Camirand, P. D., administrateur du diocèse de Nicolet ; l'honorable juge Sir Mathias Tellier, l'honorable juge H.-A. Fortier, l'honorable Hector Champagne, C. L. ; M. J.-P. Labarre, M. Antonio Perrault, C. R. ; M. Victor Doré, M. Hector Perrier, M. Jos.-Art. Trudel, N. P., et M. B.-O. Filteau, *secrétaire pro tempore*.

La séance s'ouvre par la récitation de la prière.

### 1.— PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1937.

**Le procès-verbal de cette réunion est adopté sans modification.**

### 2.— FÉLICITATIONS A SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR COURCHESNE.

A l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la consécration épiscopale de Son Excellence Mgr l'Évêque de Rimouski, Monsieur le Surintendant, au nom du Comité catholique, lui offre ses vœux et ses félicitations. Nous donnons un résumé de son allocution :

“ Je n'ai aucun doute, Éminence, Messieurs, que  
“ je suis l'interprète fidèle de vos sentiments en saisissant l'opportune  
“ occasion qui m'est donnée ce matin d'offrir de cordiales félicitations  
“ à Son Excellence Mgr Georges Courchesne, un de nos distingués  
“ collègues, à l'occasion du dixième anniversaire de sa consécration  
“ épiscopale, avec nos meilleurs vœux de nombreuses et fécondes  
“ années. ”

### 3.— RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES LIVRES.

PRÉSENTS : Son Excellence Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, *président* ; Son Excellence Mgr Langlois, évêque de Valleyfield, Son Excellence Mgr Nelligan, évêque de Pembroke ; l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant ; l'honorable Hector Champagne, C. R., M. Antonio Perrault, C. R., M. J.-P. Labarre et M. B.-O. Filteau, *secrétaire*.

Ouvrages soumis et décisions prises :

a) " Le Chant à l'école ", par les Révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.— Un livre du maître pour les classes enfantines, ainsi que pour la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> année.— Approuvé comme livre du maître.

b) " Manuel de ruralisation " — pour les élèves de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> année — par les Frères Maristes.— Référé à la commission des programmes et des manuels.

Comme cette réunion semble devoir être la dernière du sous-comité des livres, vu la création d'une commission permanente des programmes et des manuels, il est proposé par M. Antonio Perrault appuyé par M. Hector Champagne qu'un vote de remerciements soit offert à Son Excellence Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa pour le dévouement et la délicatesse dont il a fait preuve comme président du sous-comité des ouvrages classiques.

Son Excellence se dit très touché des bonnes paroles de M. Perrault et exprime à son tour sa gratitude envers les membres du sous-comité pour l'excellente collaboration qu'ils lui ont accordée.

(Signé) GUILLAUME FORBES,  
arch. d'Ottawa,  
*Président.*

(Signé) B.-O. FILTEAU,  
*Secrétaire.*

Avant l'adoption de ce rapport, Son Excellence Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, donne les explications suivantes :

Le sous-comité des livres qui a siégé hier pour la dernière fois apprécie les modifications apportées au " Manuel de Ruralisation " pour la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année, par les Frères Maristes, sur la recommandation du département de l'Instruction publique et d'officiers du département de l'Agriculture. Les Frères ont signalé toutes ces modifications, mais le texte du livre n'a pas été refait. Nous demandons que ce travail soit présenté dans sa rédaction nouvelle à la commission des programmes et des manuels et que le Comité catholique veuille bien autoriser cette commission à permettre aux Révérends Frères d'imprimer leur Manuel.

**Le rapport est alors adopté et la commission des programmes et des manuels est autorisée à permettre l'impression du " Manuel d'enseignement rural " des Révérends Frères Maristes, si elle le juge à propos, lorsque le texte complet lui aura été soumis.**

#### 4.— RAPPORT DU SURINTENDANT CONCERNANT L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

Le Surintendant soumet un rapport concernant l'enquête qu'il a cru devoir faire récemment à la suite de la grève des élèves de l'École normale Jacques-Cartier.

Le Comité reçoit ce rapport et sur proposition de Son Excellence Mgr Gauthier appuyé par M. Antonio Perrault adopte la résolution suivante :

1.— Ce Comité approuve l'attitude et la procédure suivie par Monsieur le Surintendant relativement aux difficultés survenues récemment touchant l'École normale Jacques-Cartier ;

2.— Ce Comité, regrettant le mode adopté par certains élèves de cette École pour exprimer leurs plaintes, prend acte du désaveu qu'ils en ont publiquement donné et de leur soumission au principe de l'autorité ;

3.— Une sous-commission spéciale composée de Son Éminence le Cardinal Villeneuve, de son Excellence Mgr Georges Gauthier, de l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, de MM. J.-A. Trudel et Antonio Perrault est nommée pour étudier le rapport préparé par Monsieur le Surintendant relativement à l'École normale Jacques-Cartier, les témoignages qu'il y a entendus, compléter son enquête, si elle le juge à propos, et faire rapport à la prochaine séance de ce Comité ;

4.— Indépendamment de la constitution de cette sous-Commission spéciale, ce Comité, pour assurer la tranquillité nécessaire à l'enseignement et à la préparation des examens, arrête, dès maintenant, les décisions suivantes :

- a) Les cas d'exclusion d'élèves, s'il y en a, devront être référés à Monsieur le Surintendant de l'Instruction publique pour enquête et décision ;
- b) L'examen final de la présente année scolaire sera subi devant un jury choisi en dehors de cette École, examen qui sera fait sous la direction de Monsieur le Surintendant ;
- c) Monsieur le Surintendant est autorisé à modifier les attributions des professeurs de l'École normale Jacques-Cartier, en attendant la décision finale que prendra à ce sujet ce Comité ;
- d) Monsieur le Surintendant est prié de faire connaître, par les moyens qu'il jugera à propos, le texte de cette résolution au personnel de l'École normale Jacques-Cartier.

#### 5.— RAPPORT DE LA COMMISSION DE COORDINATION ET D'EXAMENS.

Cette commission a siégé deux fois depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier. Elle demande l'autorisation de continuer son travail.

**Ce rapport est approuvé.**

#### 6.— RAPPORT DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES ET DES MANUELS.

Cette commission s'est réunie une fois en décembre 1937 et une fois en janvier 1938. Tel que convenu, les décisions prises seront d'abord soumises au sous-comité chargé de faire une étude générale sur le rôle du Comité catholique. Celui-ci fera ensuite rapport au Comité catholique.

**Ce rapport est approuvé.**

**Il est alors proposé par Son Excellence Mgr Forbes appuyé par M. le Juge Hyacinthe Fortier**

**QUE M. J.-N. Miller et M. Hector Champagne soient nommés membres de la Commission des programmes et des manuels.**

**Cette proposition est adoptée.**

#### 7.— RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE LÉGISLATION.

##### PREMIÈRE RÉUNION TENUE A MONTRÉAL LE 18 DÉCEMBRE 1937.

PRÉSENTS : L'honorable C.-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, *président* ; Son Excellence Mgr Courchesne, évêque de Rimouski ; M. le Juge H.-A. Fortier, M. le Notaire J.-A. Trudel et M. B.-O. Filteau, *secrétaire*.

La séance s'ouvre par la prière.

Monsieur le Surintendant donne communication d'une lettre par laquelle Monsieur Antonio Perrault exprime son regret d'être retenu à son domicile par la maladie.

##### LES FINANCES

La question des subsides nécessaires au maintien et à l'amélioration de nos écoles primaires fait l'objet d'une longue et intéressante étude.

*Fonds des écoles rurales.*— La Commission apprend avec satisfaction que, grâce à l'allocation de \$1,225,000.00 votée pour les écoles rurales, le pourcentage des institutrices recevant cette année au moins \$300.00 de salaire est de 89% pour les campagnes et de 95% pour l'ensemble de la Province. C'est là un succès qui dépasse les prévisions les plus optimistes et laisse entrevoir, pour un avenir prochain, la disparition totale des salaires modiques payés depuis quelques années par un trop grand nombre de municipalités.

A ce sujet, la Commission croit devoir soumettre respectueusement la recommandation suivante :

Attendu que le fonds de \$1,225,000.00 mis à la disposition du Surintendant pour être distribué en primes de traitements a déterminé 89% des municipalités rurales de cette Province à porter à \$300.00 le traitement des institutrices à leur emploi ;

Attendu qu'à cette augmentation des traitements devra correspondre une augmentation proportionnelle des primes ou subventions payables l'an prochain, sans quoi il s'ensuivrait une grave déception de la part des commissions scolaires et une régression immédiate vers l'ancien état de choses ;

La Commission a l'honneur d'exposer qu'il serait urgent de porter de \$825,000.00 à \$1,000,000.00 le fonds des écoles rurales pour l'année fiscale 1938-39.

*Fonds de l'éducation supérieure.*— Ce fonds est de \$501,000.00, dont \$311,000.00 pour les catholiques et \$190,000.00 pour les protestants.

Du montant de \$311,000.00, une partie égale à \$270,000.00 va aux collèges classiques et le reste, soit \$41,000.00, est distribué aux écoles primaires complémentaires et primaires supérieures.

La répartition de cette somme de \$41,000.00 a donné, cette année, \$37.50 pour chacune de nos 769 écoles primaires complémentaires et \$58.00 pour chacune de nos 208 écoles primaires supérieures.

La Commission soumet respectueusement que ces minimes subventions sont tout à fait insuffisantes pour des écoles de cette importance dont la plupart comptent de 50 à 100 élèves, dans les cours primaires complémentaires et primaires supérieurs seulement (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>) et dont quelques-unes atteignent même le chiffre de 400 à 500 élèves pour les mêmes classes supérieures.

L'organisation de ces classes primaires complémentaires et primaires supérieures requiert un personnel d'une compétence particulière et un matériel scolaire assez coûteux si l'on veut donner à l'enseignement des sciences (physique, chimie, sciences naturelles, commerce, économie domestique) un caractère vraiment pratique.

C'est aussi dans ces écoles que se préparent les élèves qui désirent entrer à l'école normale et c'est pourquoi il importe d'améliorer le plus possible leur organisation tant matérielle que pédagogique.

Le Gouvernement a bien voulu, ces années dernières, augmenter considérablement les allocations mises à la disposition du Comité protestant pour les écoles de même degré et la commission espère qu'il usera de la même générosité envers les écoles sous le contrôle du Comité catholique. Si l'on se basait sur la population scolaire, le fonds de l'éducation supérieure pour les catholiques devrait être augmenté d'environ \$700,000.00, mais, tenant compte des nombreux problèmes financiers que l'administration a présentement à résoudre, la commission croit devoir, pour cette année, limiter l'augmentation demandée à la somme de \$209,000.00, ce qui porterait à \$250,000.00 le fonds des écoles primaires complémentaires et primaires supérieures et elle prie instamment le Gouvernement de bien vouloir faire droit à sa requête.

#### LA LÉGISLATION

La Commission, après avoir entendu les remarques de Monsieur le Surintendant, croit devoir recommander les amendements suivants à la Loi de l'Instruction publique :

- 1.— L'article 37 de la loi de l'Instruction publique est modifié en remplaçant les mots " Lieutenant-gouverneur en conseil ", dans la 6<sup>e</sup> ligne, par les mots " Secrétaire de la Province ".
- 2.— L'article 244a de la même loi est modifié en remplaçant les mots " le lieutenant-gouverneur en conseil peut, sur le rapport du Ministre des Affaires municipales et " par les mots " Le ministre des Affaires municipales, du Commerce et de l'Industrie peut, sur ".
- 3.— L'article 478a est modifié en ajoutant à la suite des mots " frères enseignants " les mots " religieuses enseignantes ".
- 4.— L'article 585 est remplacé par le suivant :  
L'assistance financière accordée peut représenter le coût total d'une construction lorsqu'il n'excède pas mille deux cents dollars. Lorsque le coût de la construction dépasse mille deux cents dollars, le secrétaire de la province, aux conditions qu'il croit justes et équitables, peut accorder l'assistance déterminée ci-dessous :
  - 1° \$1,200.00 plus 33 $\frac{1}{3}$ % lorsque le coût de la maison dépasse \$1,200.00, mais n'excède pas \$1,500.00.
  - 2° \$1,300.00 plus 25% de l'excédent au-dessus de \$1,500.00 lorsque le coût de la maison dépasse \$1,500.00, mais n'excède pas \$2,000.00.

3° \$1,425.00 plus 20% de l'excédent au-dessus de \$2,000.00 lorsque le coût de la maison dépasse \$2,000.00, mais n'excède pas \$2,500.00.

Nonobstant les dispositions ci-dessus dans les territoires qui ne sont pas encore érigés en municipalités scolaires ou qui l'ont été depuis moins de trois ans, l'assistance accordée pourra, à raison de circonstances spéciales, s'élever jusqu'à la somme de \$1,600.00, et, dans ces cas, les deniers nécessaires à l'exécution des travaux pourront être mis à la disposition du Surintendant de l'Instruction publique qui devra produire toutes les pièces justificatives de leur emploi.

5.— L'article 474 est modifié en remplaçant, dans la cinquième ligne, les mots "trois cent vingt-cinq" par les mots "six cents".

Et la séance est ajournée.

(Signé) CYRILLE-F. DELÂGE,  
Président.

(Signé) B.-O. FILTEAU,  
Secrétaire.

#### DEUXIÈME RÉUNION TENUE A MONTRÉAL LE 22 JANVIER 1938.

PRÉSENTS : L'honorable Cyrille-F. Delâge, *président* ; Son Excellence Mgr Courchesne, évêque de Rimouski ; Monsieur le Juge Hyacinthe Fortier, M. Antonio Perrault, M. Victor Doré, M. J.-A. Trudel et M. B.-O. Filteau, *secrétaire*.

##### 1.— *Augmentation du fonds des écoles rurales et du fonds de l'éducation supérieure.*

Le secrétaire fait rapport que les recommandations faites par la Commission, à sa dernière séance, touchant l'augmentation du fonds des écoles rurales et du fonds de l'éducation supérieure ont été soumises à l'honorable Secrétaire de la Province et favorablement accueillies.

##### 2.— *Nouvelle réglementation concernant la répartition du fonds de l'éducation supérieure.*

Vu l'accroissement considérable que prendront les subventions accordées sur le fonds de l'éducation supérieure, si ce fonds est porté à \$250,000.00, la Commission estime qu'il y aurait lieu d'établir un nouveau mode de répartition et le secrétaire est chargé de préparer un mémoire renfermant des suggestions à ce sujet.

La commission est aussi d'avis que les institutions indépendantes qui désirent bénéficier d'une subvention sur le fonds de l'éducation supérieure devront se soumettre à la visite d'un délégué de l'autorité diocésaine qui fera rapport au Comité catholique.

##### 3.— *Organisation des écoles dans les concessions minières ou autres.*

Attendu que des chartes spéciales sont accordées de temps à autres, à certaines compagnies, pour l'exploitation d'une partie de notre domaine minier, forestier ou autre ;

Attendu que ces chartes ne pourvoient pas en général à l'organisation des écoles nécessaires à l'instruction des enfants des familles qui viennent s'établir sur le domaine concédé ou dans le territoire adjacent ;

Attendu que certaines compagnies, lorsqu'elles établissent des écoles, leur donnent un caractère neutre incompatible avec l'économie générale de notre système scolaire ;

Cette Commission est d'opinion que le Gouvernement devrait être prié, lorsqu'il fait des concessions minières ou autres, d'y mettre les conditions jugées nécessaires à raison de la localité et autres circonstances, pour la bonne organisation de l'instruction publique suivant la loi et les règlements scolaires de cette Province.

##### 4.— *Contrôle de certaines écoles indépendantes.*

La Commission prend connaissance d'un projet de réglementation concernant l'établissement des écoles indépendantes tenues par d'autres personnes que des membres du clergé ou de congrégations religieuses enseignantes et, après étude, elle suggère de modifier l'article 19a du chapitre 133 S. R. Q. 1926, édicté par 24, Geo. V, ch. 39, en remplaçant la dernière phrase par la suivante : "En tout temps, le Surintendant, de sa propre initiative après une plainte, peut faire enquête et, s'il constate qu'il y a dérogation aux lois et particulièrement à celles qui intéressent l'hygiène, l'ordre social ou les bonnes mœurs, prendre la décision qu'il juge opportune".

5.— *Rapports concernant certaines œuvres d'éducation.*

Attendu que le Comité catholique ne saurait se désintéresser d'aucune forme d'enseignement ni d'aucune œuvre d'éducation, surtout de celles qui sont du domaine de l'enseignement primaire, la Commission suggère qu'il serait à propos d'obtenir annuellement un rapport sur l'enseignement qui se donne dans les institutions suivantes :

Institut pédagogique,  
Institut des Sourds-Muets,  
Institut des Sourdes-Muettes,  
Institut Nazareth (aveugles).

Et la séance est ajournée.

(Signé) CYRILLE-F. DELÂGE,  
*Président.*

(Signé) B.-O. FILTEAU,  
*Secrétaire.*

**Ces deux rapports sont approuvés.**

8.— RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE LA RÉORGANISATION DES ÉCOLES MÉNAGÈRES RÉGIONALES.

Ce sous-comité ne s'est pas réuni parce que la sous-commission chargée de reviser le programme et les règlements n'a pu terminer son travail. Il espère pouvoir soumettre un rapport pour la session du mois de mai prochain.

9.— RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Ce sous-comité a commencé son travail à une session tenue le 20 décembre 1938. Il se réunira de nouveau dès que les renseignements demandés à quelques-uns de ses membres pourront lui être fournis.

10.— RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ DE FAIRE CERTAINS AMENDEMENTS A LA LOI DU FONDS DE PENSION.

RÉUNION CONJOINTE D'UN SOUS-COMITÉ CATHOLIQUE ET D'UN SOUS-COMITÉ PROTESTANT CHARGÉS D'ÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ DE FAIRE CERTAINES MODIFICATIONS A LA LOI DU FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Cette réunion a eu lieu, le 8 janvier 1938, au bureau de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, sous la présidence de l'honorable Cyrille-F. Delâge.

ÉTAIENT PRÉSENTS : L'honorable Cyrille-F. Delâge, Son Excellence Mgr Courchesne, l'honorable juge Hyacinthe Fortier, M. Antonio Perrault, M. Victor Doré, M. J.-P. Labarre, comme représentants du Comité catholique ;

L'honorable Gordon Scott, l'honorable juge W.-L. Bond, M. Thomas Dick, comme représentants du Comité protestant.

Assistaient aussi à cette réunion à titre d'aviseurs les membres et le secrétaire de la Commission du Fonds de Pension : MM. Sinclair Laird, M. G.-H. Hislam, M. A.-B. Charbonneau, M. J.-M. Manning, M. Loyola Létourneau et M. le Notaire F.-Paul Noël.

Monsieur W.-P. Percival et M. B.-O. Filteau agissaient comme secrétaires conjoints.

On entend d'abord une délégation des membres de l'Alliance Catholique de Montréal. Mademoiselle Richard, Monsieur Wilfrid Du Cap, M. Gérard Aubry et Monsieur McManus se font les interprètes des 2000 membres de cette Association et exposent quelles sont les modifications désirées de ceux et celles qu'ils représentent.

Monsieur Wilfrid Caron, inspecteur d'écoles et président de l'Association des institutrices de la Circonscription de l'École normale Laval, appuie la requête des délégués de l'Alliance catholique de Montréal.

Mademoiselle Catherine-I. Mackenzie fait connaître quels sont les principaux amendements demandés par l'Association des institutrices et des instituteurs protestants de la Province.

Ces diverses délégations s'étant retirées, le sous-comité étudie successivement les modifications proposées par chacune et, après avoir pris avis de la Commission du Fonds de Pension, il adopte les résolutions suivantes :

a) Il est proposé par M. Antonio Perrault appuyé par l'honorable Gordon Scott que l'article 519 de la loi de l'Instruction publique soit modifié de manière à se lire comme suit :

art. 519.— Toute personne qui a atteint l'âge de cinquante-six ans, et qui a été employée comme fonctionnaire de l'enseignement primaire durant *vingt* années (au lieu de 25 années) ou plus, a droit à une pension annuelle calculée d'après la moyenne du traitement qu'elle a reçu pendant les années qu'elle a passées dans l'enseignement et pour lesquelles elle a payé la retenue. Toutefois, ce fonctionnaire a la faculté d'abandonner l'enseignement à cinquante ans, mais il ne peut commencer à recevoir le montant de sa pension qu'à l'âge de cinquante-six ans.

b) Il est proposé par Son Excellence Mgr Courchesne, l'honorable Gordon Scott et M. Victor Doré, appuyés par MM. Antonio Perrault, J.-P. Labarre et l'honorable juge W.-L. Bond que l'article 520 de la loi de l'Instruction publique soit modifié de manière à se lire comme suit :

art. 520.— La pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire est fixée à la somme obtenue en multipliant les deux et demi centièmes ( $2\frac{1}{2}\%$ ) de leur traitement moyen (au lieu de 2%) ou, s'ils ont enseigné plus de *vingt* ans, du traitement moyen des *vingt* années pendant lesquelles ils ont eu le plus fort traitement, par le nombre de leurs années de service jusqu'à concurrence de trente ans (au lieu de trente-cinq).

La pension de tout fonctionnaire de l'enseignement primaire à la retraite le ou après le 1<sup>er</sup> juillet 1938 ne doit pas être inférieure à deux cent quarante dollars (au lieu de \$150.). Les dispositions ci-dessus entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1938 et s'appliqueront à tout fonctionnaire recevant déjà une pension à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1938 ou qui, dans la suite, bénéficiera d'une pension en vertu de la loi de l'Instruction publique.

c) Il est proposé par l'honorable juge W.-L. Bond appuyé par M. Antonio Perrault que l'article 524 de ladite loi fixant à douze cents dollars le maximum de la pension soit abrogé.

d) Il est proposé par l'honorable juge H. Fortier appuyé par M. Thomas Dick que l'article 525 de la loi de l'Instruction publique soit modifié de manière à se lire comme suit :

art. 525.— Après *vingt* ans (au lieu de vingt-cinq ans) de service, tout fonctionnaire de l'enseignement primaire, quel que soit son âge, peut obtenir une pension, lorsqu'un accident grave ou une santé altérée le met dans l'impossibilité de continuer à remplir ses fonctions, pourvu que cet accident ou cette mauvaise santé ne soit pas le résultat d'une conduite réprouvée par la loi ou la morale. Après *dix* ans (au lieu de quinze ans) et moins de *vingt* ans (au lieu de vingt-cinq ans) de service, le fonctionnaire de l'enseignement primaire qui est obligé de se retirer de l'enseignement, pour une des causes susmentionnées, peut se faire rembourser les sommes qu'il a versées au fonds de pension, sans intérêt. Mais tout fonctionnaire qui, après avoir ainsi obtenu le remboursement des sommes qu'il a versées au fonds de pension, reprend l'enseignement, rentre dans ses droits à la retraite en remettant au fonds de pension la somme qu'il a reçue, dans les cinq ans qui suivent sa rentrée dans l'enseignement. Cette remise peut être faite en cinq paiements égaux et annuels. Nonobstant les dispositions des *alinéas précédents*, à compter du 13 avril 1933, tout fonctionnaire de l'enseignement primaire, du sexe féminin, marié, qui se retire de l'enseignement après *vingt* années de service (au lieu de vingt-cinq) et avant d'avoir atteint l'âge de *cinquante* ans (au lieu de cinquante-six) n'a droit qu'au remboursement des retenues qu'il a versées au fonds de pension sans intérêt. Toutefois, en cas de viduité et lorsque ce fonctionnaire reprend l'enseignement, il rentre dans ses droits à la retraite pourvu qu'il remette au fonds de pension, dans les cinq ans qui suivent sa rentrée dans l'enseignement, la somme qu'il a reçue. Cette remise peut être faite en cinq paiements égaux et annuels.

Les héritiers légaux du fonctionnaire qui meurt après *dix* ans (au lieu de quinze) de service ont droit à ce remboursement. Avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, un fonctionnaire de l'enseignement primaire, nommé membre du service civil, peut transporter au fonds de pension du service civil les retenues qui sont à son crédit dans le fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, et ses années comme fonctionnaire de l'enseignement primaire lui seront comptées comme s'il les avait passées dans le service civil, nonobstant les dispositions de l'article 13 de la Loi des pensions. (Chapitre 11).

e) Il est proposé par M. Antonio Perrault appuyé par M. J.-P. Labarre que l'article suivant soit ajouté après l'article 532 de ladite loi :

art. 532a.— Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui a appartenu à une communauté religieuse enseignante, peut faire compter cinq de ses années d'enseignement, comme religieux, dans la province de Québec, à compter de la date de son diplôme, à condition qu'il paie la retenue au fonds de pension basée sur un salaire évalué par les membres de la Commission administrative du fonds de pension.

f) Il est proposé par M. Victor Doré appuyé par M. Thomas Dick que l'article 534 de la dite loi soit modifié de manière à se lire comme suit :

art. 534.— La demi-pension n'est accordée à la veuve du fonctionnaire de l'enseignement primaire mort après le 1<sup>er</sup> juillet 1886, que dans le cas où celui-ci a versé au fonds de pension, en sus de la retenue payable par lui, et aux mêmes époques, une somme égale à la moitié de cette retenue, et, si elle n'a pas été payée en temps voulu, le fonctionnaire peut l'acquitter le ou avant le 30 juin 1942 (au lieu de 1937) ; néanmoins, cette dernière retenue n'est exigible que pour les années pendant lesquelles le fonctionnaire a été marié.

g) Il est proposé par l'honorable juge Bond appuyé par l'honorable juge Hyacinthe Fortier que l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 549 de ladite loi :

art. 549 (3<sup>e</sup> alinéa).— Nonobstant toute ordonnance à ce contraire de l'Office des Salaires raisonnables, la retenue mentionnée dans les deux alinéas précédents restera exigible de tout fonctionnaire de l'enseignement primaire et continuera à être faite tel qu'indiqué ci-dessus.

h) Il est proposé par M. Antonio Perrault appuyé par l'honorable Gordon Scott que l'article 551 de la loi de l'Instruction publique soit modifié de manière à se lire comme suit :

art. 551.— Toutes les pensions sont payées trimestriellement (au lieu de semi-annuellement) ; mais si le fonctionnaire meurt sans laisser une veuve ayant qualité pour en obtenir une, la ou les personnes nommées par lui avant son décès, dans une déclaration solennelle transmise au surintendant de l'Instruction publique, ou, à défaut de telle déclaration, ses héritiers légaux ont droit de la recevoir pour le semestre courant.

Et la séance est ajournée.

(Signé) CYRILLE-F. DELÂGE,  
*Président.*

(Signé) W.-P. PERCIVAL,  
*Secrétaire.*

(Signé) B.-O. FILTEAU,  
*Secrétaire.*

### Ce rapport est adopté.

#### 11.— RAPPORT CONCERNANT L'ÉCOLE DE SAINT-PIE-DE-GUIRE, COMTÉ DE YAMASKA.

Québec, le 30 janvier 1938.

L'honorable CYRILLE-F. DELÂGE, Surintendant,  
Département de l'Instruction publique,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

Monsieur le Surintendant,

Conformément aux instructions que vous m'avez données, j'ai visité, le 24 courant, l'école spéciale organisée par M. le curé J.-A. Gill à Saint-Pie-de-Guire et connue sous le nom de Foyer-Sainte-Thérèse-de-l'Enfant Jésus. M. J.-P. Labarre, membre du Comité catholique et directeur de l'École du Plateau, à Montréal, a bien voulu me faire l'honneur de m'accompagner.

Notre visite a duré cinq heures et nous avons pu voir les institutrices et les enfants à l'œuvre dans toutes les matières du programme régulier des écoles primaires. Nous avons d'abord pris le dîner à une table dressée par les élèves et abondamment pourvue de mets simples et excellents également préparés et servis par les élèves. Pendant ce temps, celles qui n'étaient pas occupées au service de la table s'empressaient de tout remettre en ordre à la cuisine de sorte qu'au bout d'un quart d'heure à peine toutes étaient prêtes à commencer la classe de l'après-midi.

Nous avons suivi avec un vif intérêt les leçons données sur toutes les spécialités du programme y compris le chant et tout particulièrement les arts domestiques et nous avons constaté avec plaisir que la matière assignée pour chaque cours avait été vue en entier et semblait bien assimilée.

Pour si intense qu'ait été notre effort d'observation, il serait sans doute téméraire de porter un jugement définitif après un seul examen de quelques heures. Cependant nous sommes heureux de pouvoir déclarer que nous avons quitté le Foyer-Sainte-Thérèse avec des impressions très favorables.

Les principales choses qui semblent caractériser cette institution sont les suivantes :

1° Le milieu familial.— Institutrices et élèves travaillent ensemble dans l'affection et la belle humeur sous un toit vraiment rustique qui n'a rien de supérieur à une modeste maison de cultivateur. Une salle de classe, un dortoir commun, une cuisine-réfectoire, et une vaste salle de travail munie de tous les instruments nécessaires à l'étude des arts domestiques constituent les quatre pièces principales de l'institution.

2° Le dévouement de Monsieur l'abbé Gill et des institutrices.— Monsieur le Curé a mis dans l'œuvre du Foyer-Sainte-Thérèse tout son cœur et toutes ses économies. Les institutrices, Mesdemoiselles Anne-Marie Landreville, Éva Landreville et Eveline Nadeau, ainsi que leurs assistantes, Mesdemoiselles Anita Denoncourt, Charlotte Proux, Angéline Garon, Éva Parenteau et Rachel Garon déploient un zèle admirable sans rémunération et cela depuis plusieurs années. Comment pourrait-on, en effet, leur payer un traitement lorsque les vingt-huit élèves qui fréquentent cette école sont instruites et pensionnées au prix de \$2.00 par mois ?

3° Le savoir-faire pédagogique des institutrices.— La méthode active basée sur l'observation et l'interrogation est à l'honneur pour toutes les matières. Cette méthode suscite chez l'élève un bel entrain qui facilite l'effort et allège la lourde tâche quotidienne qui commence à cinq heures et demie du matin pour se terminer à neuf heures du soir.

4° L'atmosphère rural?— Tout l'enseignement a pour principe et pour fin l'agriculture. Les leçons de français, les problèmes d'arithmétique et particulièrement les cours de science usuelle et d'économie domestique sont orientés vers les besoins de la ferme.

L'idée dominante qui résulte de toutes nos observations est qu'au Foyer-Sainte-Thérèse on fait beaucoup avec des moyens très ordinaires. Et c'est pourquoi, nous souhaitons vivement que l'expérience qui se poursuit là soit encouragée moralement et financièrement.

L'école N° 3 de Nicolet-Sud.— Ce qui motive davantage le souhait que nous venons d'exprimer, c'est ce que nous avons vu à l'école N° 3 de Nicolet-Sud, en compagnie de M. Joseph Mercier, professeur à l'École normale de Nicolet, et de M. Georges Saint-Cyr, président des commissaires. Cette école N° 3 est une école de rang dirigée par deux jeunes institutrices formées au Foyer-Sainte-Thérèse et enseignant sous sa surveillance. Malgré l'absence de l'institutrice principale, retenue chez elle par la maladie, nous avons retrouvé dans cette petite école toute humble la même atmosphère, le même zèle, les mêmes méthodes, le même entrain et les mêmes résultats dans la mise à exécution complète du programme. Nous sommes bien prêts de croire que c'est là la véritable formule de l'école rurale.

Une école centrale de formation comme le Foyer-Sainte-Thérèse, située dans un milieu favorable et pouvant faire rayonner son action dans les écoles de rang par l'intermédiaire d'institutrices qui resteraient sous sa direction jusqu'à ce qu'elles aient pu acquérir la sûreté nécessaire, exercerait à notre humble avis une influence des plus heureuses sur l'avenir de notre jeunesse agricole.

Il ne faut pas se dissimuler cependant qu'il y a de graves difficultés d'ordre pratique à prévoir puisque l'œuvre d'une semblable institution ne saurait s'accomplir sans un animateur puissant comme Monsieur le Curé de Saint-Pie-de-Guire, sans une collaboration harmonieuse entre l'inspecteur et la maison de formation, sans le concours bienveillant des commissions scolaires, sans l'approbation de l'Ordinaire du diocèse et enfin sans le secours financier du gouvernement de la Province.

Quoiqu'il en soit, l'expérience en vaut la peine et le but à atteindre nous paraît assez beau pour justifier toutes les hardiesses.

Bien respectueusement,

(Signé)

B.-O. FILTEAU.

(Signé)

J.-P. LABARRE.

Il est proposé par Son Excellence Mgr Courchesne appuyé par M. Antonio Perrault

QUE, provisoirement et dès cette année, le Principal de l'École normale de Nicolet soit autorisé à faire subir aux élèves du Foyer Sainte-Thérèse, de Saint-Pie-de-Guire, les examens prévus par les règlements des écoles normales et que le Surintendant soit autorisé à décerner un brevet de capacité aux candidates qui, d'après le rapport du Principal, auront subi ces examens avec succès.

Cette proposition est adoptée.

Il est aussi proposé par Son Éminence le Cardinal Villeneuve appuyé par M. J.-P. Labarre

QUE, vu l'expérience très intéressante qui se poursuit au Foyer Sainte-Thérèse, de Saint-Pie-de-Guire, une assistance financière suffisante pour assurer le maintien de cette institution lui soit accordée par le Gouvernement de cette Province.

Cette proposition est adoptée.

12.— RAPPORT DE M. C.-J. MAGNAN CONCERNANT L'INSTITUT DES FILLES DE LA SAGESSE, DORVAL, COMTÉ DE JACQUES-CARTIER.

Québec, le 26 janvier 1938.

Honorable CYRILLE-F. DELÂGE,  
Surintendant de l'Instruction publique.

Monsieur le Surintendant,

A la demande de la Révérende Sœur Saint-Paul-de-la-Croix, supérieure du Pensionnat de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, de Dorval, comté de Jacques-Cartier, j'ai visité cette institution dirigée par les Filles de la Sagesse, le 21 janvier avant-midi. Ces religieuses, dont la Maison Provinciale est à Ottawa, désirent établir à Dorval, province de Québec, un scolasticat-école normale de religieuses.

La bâtisse du Pensionnat est vaste, à l'épreuve du feu et de construction plutôt récente. Voici les dimensions de l'édifice : façade, 150 pieds ; profondeur, 58 pieds ; un sous-sol, plus trois étages.

Deux classes de 16 par 20 seront mises à la disposition des jeunes professes normaliennes avec, en plus, une salle spéciale pour laboratoire et cabinet de physique.

Les religieuses normaliennes auront aussi accès à la cuisine pour l'enseignement ménager et à une salle spéciale pour la coupe, la couture et le tissage.

Au cours de ma visite, je constatai que le Pensionnat était pourvu d'un bon matériel pédagogique qui sera mis à la disposition des professes-normaliennes. Au matériel pédagogique ordinaire il convient d'ajouter des tableaux d'histoire, de catéchisme et de sciences naturelles, ainsi que des modèles de plâtre pour le dessin, un rouet, trois métiers à tisser et une machine à coudre.

Il y a une bibliothèque de 964 volumes dans la maison, dont 17 de pédagogie, 60 de littérature, 42 d'histoire du Canada et 50 de biographies. J'ai suggéré à la Révérende Sœur Supérieure de se procurer certains ouvrages de pédagogie, d'histoire de l'Église et d'histoire générale, ouvrages bien faits et irréprochables au point de vue religieux.

L'organisation de l'enseignement ménager me semble suffisante pour les fins de l'École normale : des cours de coupe, de couture, de cuisine, de tissage et de tenue de la maison sont déjà donnés par une religieuse diplômée en économie domestique.

Un jardin scolaire déjà créé sera agrandi, car le terrain avoisinant le Pensionnat est vaste. Un laboratoire et un cabinet de physique seront installés à temps pour l'ouverture des classes en septembre 1938. L'organisation d'un musée scolaire est commencée et sera conduite à bonne fin.

Quant au personnel enseignant de l'école normale, j'ai recueilli des renseignements précis : six religieuses d'expérience seront spécialement nommées comme professeurs à l'école normale des religieuses. Voici leurs titres :

La Directrice possède le Brevet supérieur français ; elle est aussi bachelière de l'Université d'Ottawa. La religieuse professeur de Sciences a son B. A. Celle du chant et de la musique est diplômée du Conservatoire de Montréal. Une religieuse bien préparée enseigne la gymnastique.

Le catéchisme, la morale, l'apologétique seront enseignés par le Révérend Père Aumônier, de la Compagnie de Marie (S. M. M.). La maison provinciale de la Compagnie de Marie est à Dorval.

L'enseignement pratique sera donné dans les classes du Pensionnat, où il y a des élèves dans toutes les années du cours primaire, y compris la classe enfantine, de la première à la neuvième année inclusivement.

Le nombre probable des Professes qui suivront les cours de l'École normale chaque année sera de dix.

Le Pensionnat de Dorval, dirigé par les Filles de la Sagesse, pouvant mettre un espace convenable à la disposition d'une école normale de religieuses, possédant une organisation pédagogique suffisante et des professeurs bien qualifiés, je crois que cette institution mérite de recevoir le titre de Scolasticat-École normale de religieuses enseignantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Surintendant, l'hommage de mon respectueux dévouement.

(Signé)

C.-J. MAGNAN,

*Inspecteur général des écoles normales.*

### Ce rapport est adopté.

#### 13.— COMMUNICATION DE LA RÉVÉRENDE SŒUR MARIE-DE-SAINT-WILBROD AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN BUREAU D'EXAMENS A SAINT-PAMPHILE DE L'ISLET.

Dans une lettre en date du 28 décembre 1937, la Révérende Sœur Marie-de-Saint-Wilbrod demande que le couvent de Saint-Pamphile de l'Islet soit ajouté à la liste des endroits où les aspirantes pourront se présenter pour subir l'examen du Bureau Central.

**Le Comité accorde la permission demandée, mais à la condition que le nombre d'aspirantes ne soit pas inférieur à huit pour la même session d'examens.**

#### 14.— COMMUNICATION DES RÉVÉRENDES SŒURS DE LA PROVIDENCE, DE SAINT-TITE, COMTÉ DE LAVIOLETTE, AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE MÉNAGÈRE RÉGIONALE.

Dans une lettre en date du 17 novembre 1937, les Révérendes Sœurs exposent qu'elles possèdent à Saint-Tite, Comté de Laviolette, un couvent fréquenté par plus de trois cents élèves et que le Comité catholique, en accordant à cette institution les privilèges dont jouissent les écoles ménagères, régionales rendrait un grand service à la population de la région.

Il est alors proposé par Son Excellence Mgr Comtois appuyé par M. J.-A. Trudel

**QUE le couvent dirigé par les Révérendes Sœurs de la Charité de la Providence à Saint-Tite, Co. de Laviolette, soit reconnu comme "École ménagère régionale" avec tous les droits et privi-**

lèges conférés par les règlements scolaires de cette Province et puisse bénéficier des subventions généralement accordées aux institutions de cette nature.

15.— COMMUNICATION DE M. C.-J. MAGNAN PAR LAQUELLE IL DEMANDE A ETRE REMPLACÉ COMME PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE DE REVISER LE PROGRAMME DES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.

Québec, le 27 janvier 1938.

Honorable CYRILLE-F. DELÂGE,  
Surintendant de l'Instruction publique,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

Monsieur le Surintendant,

Je suis actuellement président de deux Commissions : celle de la refonte du programme des écoles primaires et celle de la refonte du programme des écoles normales. Les huit années du programme des écoles primaires sont terminées et approuvées. Il reste à mettre au point les trois années primaires supérieures.

Vu que l'organisation des Scolasticats-écoles normales de Religieuses ajoute à ma tâche déjà lourde, je vous demande la faveur de me remplacer au poste de président de la Commission du programme des écoles primaires afin que je puisse consacrer plus de temps à la Commission du programme des écoles normales.

Veuillez agréer, Monsieur le Surintendant, l'hommage de mon respectueux dévouement.

(Signé)

C.-J. MAGNAN,  
*Inspecteur général des écoles normales.*

Le Comité prend acte de la démission de Monsieur Magnan, le remercie de ses services et laisse au sous-comité du programme des écoles primaires le soin de choisir son remplaçant comme président de la Commission chargée de reviser le programme des écoles primaires supérieures. Il décide cependant de nommer, comme membres de ladite commission, M. E.-C. Piédalue, assistant-secrétaire du Département de l'Instruction publique, et M. Gérard Morisset, directeur de l'enseignement du dessin.

16.— VŒU DES INSPECTEURS DES ÉCOLES URBAINES RELATIVEMENT A LA PUBLICATION D'UNE RÉPARTITION MENSUELLE DU PROGRAMME.

L'étude de cette question est renvoyée à la Commission des programmes et des manuels.

17.— COMMUNICATION DE LA FÉDÉRATION CATHOLIQUE DES INSTITUTRICES RURALES RELATIVEMENT A CERTAINS MOYENS A PRENDRE POUR AMÉLIORER LA SITUATION MATÉRIELLE ET MORALE DES INSTITUTRICES.

L'étude du mémoire soumis est renvoyée à la Commission des finances et de législation.

18.— ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE AU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il est proposé par Son Excellence Mgr Gauthier appuyé par M. J.-P. Labarre

**QUE** la sous-commission compétente soit chargée d'étudier la création, au sein du Département de l'Instruction publique, d'un comité d'Organisation pédagogique permanent dont les membres auraient pour fonction d'assister le Comité catholique dans l'étude des diverses questions qui l'intéressent.

19.— AVIS DE MOTION.

M. J.-P. Labarre donne avis qu'il proposera à la prochaine session

**QUE** les règlements du Comité catholique soient modifiés comme suit :

1° Aucune personne ne pourra être nommée professeur dans une école normale à moins d'avoir subi avec succès l'examen des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles ;

2° Aucune personne ne pourra être nommée inspecteur d'écoles à moins d'avoir atteint l'âge de trente ans et de pouvoir justifier de dix années d'enseignement.

Et la séance est ajournée au 11 mai 1938.

(Signé)

CYRILLE-F. DELÂGE,  
*Président.*

(Signé)

B.-O. FILTEAU,  
*Secrétaire pro tempore.*

## CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

### I

LE QUINZIÈME CONGRÈS DES INSPECTEURS RÉGIONAUX TENU À QUÉBEC LES 29 ET  
30 DÉCEMBRE 1937

#### ORDRE DU JOUR

*Le 29 décembre 1937*

##### *Avant-midi*

- 9.30 h. a) Ouverture du Congrès par l'Honorable Cyrille-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique.  
b) Directive par M. B.-O. Filteau, Secrétaire du Département de l'Instruction publique, au sujet de la rectification des évaluations par MM. les Inspecteurs régionaux.  
c) Directives par M. C.-J. Miller, Inspecteur général des écoles primaires.  
d) Étude du bulletin et des formules de rapport de la deuxième visite 1937-1938.  
e) Suggestions concernant le bulletin de la première visite d'automne 1938-1939.  
f) Sujet de la prochaine conférence pédagogique des inspecteurs des districts ruraux.

##### *Après-midi*

- 2.00 h. a) Organisation des examens du Certificat d'études primaires : Surveillance, correction, etc.  
b) Certaines statistiques à transmettre au secrétaire du Comité de Régie du Certificat d'études primaires.  
c) Rapport des inspecteurs régionaux sur la mise en opération du nouveau programme d'études.  
e) Ce programme peut-il être amélioré? — Suggestions des inspecteurs régionaux.

*Le 30 décembre 1937*

##### *Avant-midi*

- 9.30 h. a) Comment organiser les Cercles de jeunes naturalistes — Révérend Frère Adrien, c. s. c.  
b) Suggestions et vœux.  
c) Clôture du Congrès.

ÉTAIENT PRÉSENTS : L'Honorable Cyrille-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique ; M. B.-O. Filteau, secrétaire du Département de l'Instruction publique ; M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires ; Messieurs les inspecteurs régionaux : Rodolphe Maltais, J.-G. Marien, Arsène Paquin, J.-Ed. Boily, J.-Eug. Lamarre, L.-O. Pagé, E. Litalien et Paul Hubert.

Au cours de la deuxième journée, les congressistes eurent l'honneur de recevoir la visite de M. Jean Bruchési, sous-secrétaire de la Province et du Révérend Frère Adrien, c. s. c., directeur des Cercles de Jeunes Naturalistes.

Signalons que c'est au cours de ce congrès que M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires catholiques, proposa aux inspecteurs d'écoles d'entreprendre une campagne pour la restauration et l'entretien des croix du chemin et pour l'embellissement des salles de classe, des maisons d'école et de leur emplacement.

## II

### ONZIÈME CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES DE DISTRICT PAR RÉGION

Ces différents congrès présidés par l'Inspecteur général des écoles primaires, M. C.-J. Miller, eurent lieu aux dates et aux endroits suivants :

Le 13 janvier 1938, à Montréal, pour les régions numéros 1, 2 et 5.

Le 20 janvier 1938, à Québec, pour les régions numéros 3, 4, 6 et 7.

Le 25 janvier 1938, à Rimouski, pour la région numéro 8.

Ce dernier congrès fut présidé par M. Paul Hubert, inspecteur régional.

## III

### SEPTIÈME CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES URBAINES TENU AUX TROIS-RIVIÈRES, LE 10 JANVIER 1938

Ces importantes assises pédagogiques présidées par l'Honorable Cyrille-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique, réunissaient les inspecteurs dont les noms suivent :

M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires ; M. J.-M. Caron, inspecteur régional métropolitain ; MM. Chs-A. Shaffer, J.-R. Désormeaux, A.-B. Charbonneau, J.-E. Pellerin, Henri Dussault, A.-Edson Wescott, J.-B. Gagnon, J.-Trefflé Boulanger, J.-R. Côté, J.-D. Ducharme, de Montréal ; MM. L.-P. Goulet, Alphonse Filteau et J.-M. Turcotte, de Québec ; et M. Omer-Jules Desaulniers, inspecteur des cités des Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan-Falls et Grand'Mère.

La veille, à huit heures du soir, les congressistes assistèrent à un dîner préparé en leur honneur au Château de Blois. M. le Commandeur J.-A. Trudel, membre du conseil de l'Instruction publique et président de la Commission scolaire des Trois-Rivières, M. le Commissaire Sylvio Carignan, MM. les abbés Émile Cloutier, H.-A. Vallée, J.-L. Beaumier et le révérend Frère Stanislas, é. c., membres de la Commission pédagogique des Trois-Rivières, étaient aussi présents à ce dîner. M. Omer-Jules Desaulniers agissait comme président, et souhaita la bienvenue à ses hôtes. L'Honorable Cyrille-F. Delâge, MM. C.-J. Miller et J.-A. Trudel prononcèrent de substantielles allocutions qui furent irradiées par le poste de radio CHLN, gracieusement mis à leur disposition.

## CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

À Messieurs les commissaires et à Messieurs les syndics des écoles catholiques de la province de Québec

### *Manuels à l'usage des titulaires de classe*

Depuis la mise en vigueur du nouveau programme d'études des écoles primaires catholiques, en septembre dernier, plusieurs titulaires de classe se plaignent de ne pas avoir à leur disposition les manuels qui leur sont indispensables pour enseigner chacune des matières qui y sont inscrites.

Dans leurs rapports, les inspecteurs d'écoles me signalent cette lacune.

Dans le but de faciliter la tâche des instituteurs et des institutrices et de leur permettre ainsi de mieux appliquer le nouveau programme, je crois de mon devoir d'attirer l'attention des commissaires et des syndics d'écoles sur l'obligation qui leur est faite de pourvoir chacune de leurs classes des livres approuvés par le Comité catholique et en usage dans leur municipalité.

Ces livres seront la propriété de la commission scolaire et seront conservés dans l'armoire-bibliothèque de l'école.

Au nombre des manuels qui sont le plus réclamés par les instituteurs et les institutrices, je mentionne les suivants :

dictionnaire français,  
manuel d'agriculture,  
manuel d'hygiène,  
manuel de chant et solfège.

Je demande donc à toutes les commissions scolaires de bien vouloir se conformer aux dispositions de l'article 62 des Règlements du Comité catholique et de se rendre ainsi au désir bien légitime de leur personnel enseignant.

*Le Surintendant de l'Instruction publique,*  
CYRILLE-F. DELAGE.

### CHÈQUES NON-RÉCLAMÉS

Mlles Géraldine Desjardins, Anne-Marie Lachance, Marguerite Charbonneau, voudront bien réclamer au plus tôt leur chèque de prime pour succès dans l'enseignement (1936-37).

## SCOLASTICATS-ÉCOLES NORMALES DE RELIGIEUSES ENSEIGNANTES

RÉUNION PRÉLIMINAIRE TENUE, LE 3 FÉVRIER 1938, AU DÉPARTEMENT DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, a convoqué une réunion préliminaire des communautés de Religieuses enseignantes qui ont obtenu l'autorisation d'ouvrir une école normale officielle pour les jeunes Religieuses professes, sous le contrôle du Département de l'Instruction publique.

Cette réunion a eu lieu, le 3 février 1938, sous la présidence d'honneur de l'honorable Cyrille-F. Delâge et la présidence officielle de M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. B.-O. Filteau, secrétaire du Département, M. E.-C. Piédalue, assistant-secrétaire du Département, M. Roch Aubry, assistant-inspecteur général des écoles normales ; les deux membres du Comité de régie des Écoles normales de religieuses enseignantes, les Révérendes Sœurs M.-Louis-Nazaire, directrice du scolasticat du Bon-Pasteur, Québec, et M.-Claire-de-Jésus, directrice du scolasticat des SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie, Montréal ; les religieuses dont les noms suivent : Révérende Sœur François-Marie — SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie — assistante de la directrice générale des études ; Révérende Sœur Emma-Marie — SS. Grises de Montréal — directrice du scolasticat ; Révérende Sœur Thérèse-Marguerite — SS. de la Charité de la Providence, Montréal — maîtresse générale des études ; Révérende Sœur Marie-Benoîte — SS. de Sainte-Anne, Lachine — assistante-préfète générale des études ; Révérende Sœur M.-Anne-Françoise — SS. de Sainte-Anne, Lachine — directrice du scolasticat ; Révérende Sœur Saint-Hervé — SS. de la Charité, Québec — directrice du scolasticat ; Révérende Sœur Sainte-Cécile-de-Rome, représentante des SS. de la Charité, Québec ; Révérende Sœur Saint-André — SS. de Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe — directrice générale des études et directrice du scolasticat ; Révérende Sœur M.-Saint-Alexandre — SS. de la Présentation de Marie, Saint-Hyacinthe — directrice de l'École normale ; Révérende Sœur M.-Julie-de-Jésus — SS. de la Présentation de Marie, Saint-Hyacinthe ; Révérende Sœur Saint-Ignace — SS. Servantes du Saint-Cœur de Marie, Québec — supérieure provinciale ; Révérende Sœur Saint-Joachim — SS. Servantes du Saint-Cœur de Marie, Québec — directrice du scolasticat ; Révérende Sœur Saint-Félix — SS. de la Charité de Saint-Louis-de-France, Loretteville (Québec) — directrice générale des études ; Révérende Sœur Blanche de Saint-Louis — SS. de la Charité de Saint-Louis-de-France, Bienville (Lévis) — directrice du scolasticat ; Révérende Sœur Saint-Jean-de-Matha — SS. de Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe — assistante du scolasticat et directrice de l'École ménagère régionale ; Révérende Sœur Saint-Jean-Baptiste — SS. de N.-Dame du Bon-Conseil, Chicoutimi — directrice du scolasticat ; Révérende Sœur Saint-Maurice, supérieure générale des Filles de Jésus, Cap-de-la-Madeleine ; Révérende Sœur Marie-de-l'Eucharistie, supérieure des SS. de Saint-François-d'Assise, Québec ; Révérende Sœur Marie-Alexandra — SS. de Saint-François-d'Assise, Gros-Pin, (Québec) — directrice du scolasticat ; Révérende Sœur Marie-Sainte-Mechtilde — Filles de Jésus, Trois-Rivières — directrice générale des études ; Révérende Sœur Rose-de-l'Enfant-Jésus — Filles de la Sagesse, Chénéville — directrice du couvent ; Révérende Sœur Saint-Paul-de-la-Croix — Filles de la Sagesse, Dorval — directrice du scolasticat ; Révérende Sœur Thérèse-Marie — Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus, Sherbrooke-Est — directrice générale des études ; Révérende Sœur

Marcel-de-Marie — Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus, Sherbrooke — professeur de sciences ; Révérende Sœur Angèle de Saint-Pierre — SS. de Saint-Paul de Chartres, Sainte-Anne-des-Monts (Gaspé-Nord) — directrice des études.

On a d'abord procédé à la lecture des règlements adoptés aux fins des écoles normales de religieuses, puis l'on a élaboré les grandes lignes du travail à faire jusqu'à la fin de l'année.

Cette réunion a eu l'heureux effet d'assurer une plus parfaite interprétation du programme et des règlements et de fixer les cadres en vue des examens de juin.

La prochaine réunion du Comité de régie des Scolasticats-Écoles normales de Religieuses enseignantes aura lieu, à Québec, le 22 mars courant.

Québec, le 14 mars 1938.

(Signé)

E.-C. PIÉDALUE,

*Secrétaire du Comité de régie des  
Scolasticats-écoles normales de  
Religieuses enseignantes*

151

L'Enseignement Primaire

## COMMISSION ADMINISTRATIVE DU FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

SESSION ANNUELLE TENUE A QUÉBEC, LES 18 ET 19 NOVEMBRE 1937.

PRÉSENTS : — L'honorable Cyrille-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique, président ; M. A.-B. Charbonneau, Inspecteur d'écoles, délégué de la conférence des instituteurs catholiques romains de Montréal ; M. H.-L. Létourneau, professeur à Québec ; M. J.-M. Manning, directeur des études de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, délégué de l'Alliance catholique des professeurs de Montréal ; M. Sinclair Laird, doyen de l'École normale du Collège MacDonald, M. G.-H. Heslam, de Montréal, délégués de l'Association provinciale des instituteurs protestants ; M. François-Paul Noël, secrétaire et M. Paul-E. Delâge, assistant-secrétaire.

M. J.-Wilfrid Caron, président de la Conférence des instituteurs catholiques romains de Québec, par une lettre en date du 20 septembre 1937, informe le Surintendant de l'Instruction publique que les instituteurs catholiques de Québec ont élu M. H.-L. Létourneau, professeur à Québec, membre de la Commission administrative du Fonds de pension en remplacement de M. Nérée Tremblay.

Le secrétaire de l'Association provinciale des instituteurs protestants informe également le Surintendant de l'Instruction publique que M. G.-H. Heslam, de Montréal, a été élu membre de la Commission administrative du Fonds de pension en remplacement de M. M.-C. Hopkins.

Monsieur le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission administrative du Fonds de pension.

Le procès verbal de la dernière session est approuvé.

### LE SECRÉTAIRE SOUMET LE RAPPORT SUIVANT :

#### COMMISSION ADMINISTRATIVE DU FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Québec, le 18 novembre 1937.

Monsieur le Surintendant,

Messieurs les membres de la Commission  
administrative du Fonds de pension de  
l'enseignement primaire,

Messieurs,

Le soussigné, secrétaire de votre commission, a l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit :

Comptes du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire pour l'année 1936-37 indiquant le revenu et la dépense ainsi que le capital.

#### *Le revenu*

Retenue de 10% sur le fonds des écoles publiques (S. R. 1925, ch. 133,  
sec. 542 et 23 Geo. V, ch. 53). . . . . \$ 62,500.00

Retenue sur le traitement des institutrices et des instituteurs à même les subventions payables aux municipalités (S. R. 1925, ch. 133, secs 534, 542 et 549). . . . .	130,919.83
Retenue sur le traitement des inspecteurs d'écoles (S. R. 1925, ch. 133, secs 534, 542 et 549). . . . .	6,607.82
Retenue sur le traitement des professeurs des écoles normales (S. R. 1925, ch. 133, secs 534, 542 et 549). . . . .	2,810.00
Retenue payée directement par les fonctionnaires (S. R. 1925, ch. 133, secs 534, 542 et 554). . . . .	106,111.25
	<hr/>
	\$308,948.90
Excédant des dépenses sur le revenu payé à même le fonds consolidé du revenu de la Province (25-26 Geo. V, ch. 52, sec. 544) . . . . .	50,325.07
	<hr/>
	\$359,273.97

*La dépense*

Par les pensions. . . . .	339,363.76
Par les remboursements. . . . .	14,728.21
Par les dépenses d'administration . . . . .	3,842.00
Pour impression de la loi du fonds de pension. . . . .	1,340.00
	<hr/>
	\$359,273.97

*Pour le compte du capital*

Montant du capital le 30 juin 1937. . . . .	205,167.64
	<hr/>
	\$205,167.64

Certifié :  
 Québec, le 30 juin 1937.

(Signé) E. VÉZINA,

Auditeur de la Province

*Fonctionnaires décédés pendant l'année 1937.*

NOM	AGE	PENSION ANNUELLE
Addie, Catherine-G. . . . .	77	\$ 268.10
Allaire, Euphrasie. . . . .	78	150.00
Bérubé, Léontine. . . . .	73	150.00
Beaulieu, Georgiana. . . . .	86	150.00
Beaudoin, Emma . . . . .	78	596.04
Bourgoin, Arzélia . . . . .	78	150.00
Curtis, Henry-Howard. . . . .	78	578.52
Clark, Fanny. . . . .	73	296.46
Crilly, Martha. . . . .	89	150.00
Croteau, Marie-Elmina . . . . .	85	150.00
Cairnie, Isabella-E. . . . .	78	297.36
Croteau, Delphine. . . . .	79	150.00
Chabot, Aurélie. . . . .	72	150.00

Desrochers, Florence-A..	65	150.00
Dunbar, H.-Jane.	83	150.00
Dugal, Azilda	75	150.00
Ford, Charles-W.	67	1,200.00
Guité, Émélie	76	150.00
Généreux, Joséphine.	71	332.16
Lawless, Luanida-Esther.	84	522.00
L'Hérault, Natalie	66	150.00
Landry, Marie-Sarah	81	150.00
Lajeunesse, Marie-Alexina.	60	150.00
Lefebvre, Marie-Olive	88	150.00
Lorrain, Almaïde.	63	313.80
Liénard, Marie-François	78	167.28
Moisan, Justine.	93	150.00
Martin, Catherine-M.	81	150.00
Milot, Victor	79	160.42
Plouffe, Marie-Nathalie.	74	150.00
Parent, Mélina	74	150.00
Primeau, Mme Jean-Baptiste.	61	600.00
Proulx, Zoé-Marie.	88	150.00
Papineau, Mélina	82	150.00
Rexford, Orrin.	70	1,200.00
Salter, Naomi-Adelaïde	52	316.56
Simpson, Margaret-S.	81	150.00
St-Onge, Marie-Anne.	83	150.00
Talbot, Céline.	86	150.00
Tétreault, Céline.	72	150.00
Vigneau, Marie-Françoise	83	150.00
<b>Total.</b>		<b>\$10,898.70</b>

Nombre de pensionnaires	41	
Moyenne de leur âge	76	
Moyenne de leur pension.		\$265.82

Suivant vos instructions, j'ai demandé des renseignements additionnels au sujet de certains fonctionnaires qui demandaient leur pension. Le président de votre Commission administrative a trouvé assez probants les renseignements obtenus et leur pension leur a été payée.

Gagnon, Zoé	47	150.00
Dumas, Floride	46	150.00

Le tout humblement soumis.

(Signé) François-Paul NOEL,  
Secrétaire.

Le rapport du secrétaire est adopté.

La Commission autorise le Département de l'instruction publique à payer la pension de tous les pensionnaires âgés de plus 56 ans qui ont renouvelé ou renouvelleront leur demande et qui ont établi ou établiront qu'ils y ont droit, et ce, pour le semestre finissant et le prochain semestre.

Elle autorise aussi, pour la même période, le paiement de la pension des pensionnaires âgés de moins de 56 ans qui ont, en outre, produit un certificat de médecin.

La Commission, après avoir pris connaissance des certificats de médecin produits par les pensionnaires qui avaient été avisés que la pension leur serait retirée après le délai d'un an, a jugé assez probants les certificats de ceux dont les noms suivent :

NOM	AGE
Renaud, Marie-Alma .....	51
Gagnon, Marie-Louise .....	50
Dupont, Marie-Alice .....	48
Dufour, Éva .....	42

La Commission ordonne que la pension de Madame Louis Cloutier, née Alcée Paquin, soit refusée. Cette pension avait été accordée pour une année.

La Commission croyant que la cause en vertu de laquelle certains pensionnaires ont obtenu leur pension a cessé, donne instruction à son secrétaire de leur donner immédiatement avis, conformément à l'article 528 de la Loi concernant l'Instruction publique, que le paiement de leur pension sera discontinué à l'expiration d'une année à partir du mois de janvier prochain, 1938. Les certificats de médecin produits par ces pensionnaires, à l'appui de leur demande, ne déclarent pas d'une façon assez affirmative qu'ils sont incapables d'enseigner.

La Commission autorise le président à réclamer des médecins qui les ont examinés plus de précision sur la nature et la gravité de leur maladie.

Elle le prie de lui soumettre ces nouveaux certificats à la prochaine session. Ces pensionnaires sont :

NOM	AGE
Joly, Joséphine .....	45
Drouin, Augustine .....	44

La Commission, après avoir examiné les demandes des fonctionnaires qui ont abandonné l'enseignement pour cause de vieillesse ou de santé, leurs états de service et les certificats produits, accorde les pensions suivantes :

*Nouvelles pensions accordées.*

Fonctionnaires âgés de 56 ans et plus.

NOM	AGE	PENSION ANNUELLE
Curot, M.-J. ....	75	\$1,200.00
Lavallée, Marcelline. ....	72	536.90
Bourgault, Clara-Alphonsine. ....	71	417.54
Paré, Zunilda. ....	68	440.64
Thériault, Louis-Aimé .....	66	642.32
Lachance, Marie-Louise. ....	66	489.30
McCutcheon, Olivier-F. ....	66	1,200.00
Brière, Guillaume .....	64	1,048.24
Gauvreau, Jacques-Elzéar. ....	63	1,200.00
Adams, Claude-A. ....	63	1,200.00
Martin, Alexina. ....	62	312.50
Kingstone, F.-E. (Mme W.-H. Gilman). ....	61	714.00
Bibeau, Marie-H.-Alexandra. ....	60	306.00
Allan, Mabel-Louise. ....	60	971.60

Mélançon, Marie-Anne (Mme L. Courtois) . . . . .	60	607.58
Loubier, Marie-Anne . . . . .	59	391.16
Bérubé, Marie-Louise-C. . . . .	58	378.28
Desjardins, Marie-Anne-E. . . . .	58	150.00
Lindop, Blanche-A. (Mme W.-G. Dormer) . . . . .	57	632.10
Bernier, Marie-Rose-Anna . . . . .	57	266.00
Garden, Ethel-Phœbe . . . . .	57	929.60
Allen, Jane-Ryer . . . . .	57	702.78
Goulet, J.-O. . . . .	57	1,200.00
LaRoche, Marie-Aurélié . . . . .	57	150.00
Garneau, Marie-Alix . . . . .	56	432.10
Rhéaume, Marie-Emma . . . . .	56	150.00
Holiday, Hilda-Beatrice . . . . .	56	776.30
Perry, Jane . . . . .	56	1,011.14
<b>Total . . . . .</b>		<b>\$18,456.08</b>

Fonctionnaires âgés de moins de 56 ans.

NOM	AGE	PENSION ANNUELLE
Craig, Bessie . . . . .	55	\$1,031.70
Bélanger, Maria-Octavie . . . . .	55	180.94
Pruneau, Marie-Joséphine . . . . .	52	150.00
Dubuc, Corinne-Marie . . . . .	50	379.08
Guimont, Joseph . . . . .	47	833.00
Rheault, Sarah . . . . .	47	273.60
Catto, Ethel-Mary . . . . .	46	834.08
<b>Total . . . . .</b>		<b>\$ 3,682.40</b>
Reporté . . . . .		18,456.08
<b>Grand total . . . . .</b>		<b>\$22,138.48</b>

Nombre de pensionnaires . . . . .	35	
Moyenne de leur âge . . . . .	59	
Moyenne de leur pension . . . . .		\$ 632.55

Les fonctionnaires suivants ne commenceront à toucher leur pension qu'à l'âge de 56 ans :

NOM	AGE	PENSION ANNUELLE
Phillips, Flora-Ellen . . . . .	52	218.24
Neill, Elizabeth-Maud . . . . .	51	842.24
Hawke, Katie-Irène (Mme C.-A. Adams) . . . . .	50	288.48
Simpson, Mabel-Kathleen . . . . .	50	875.70

Les fonctionnaires suivants qui demandent la pension pour cause de santé devront produire des certificats de spécialistes :

NOM	AGE
Dussault, Marie-Suzanne . . . . .	53
Sirois, Marie-Louise . . . . .	50

Sont refusées les demandes de Mademoiselle Anna-Laura Leahy qui n'a que 13 années d'enseignement à son crédit, de Mademoiselle Victoria Bouchard qui n'a que 20 années à son crédit ; le remboursement de ses retenues lui est cependant accordé. Madame Burton-J. Laycock, née M.-Maude Fortin, n'a droit qu'au remboursement de ses retenues, étant mariée.

La demande de pension de Monsieur J.-Émile Labrecque est suspendue.

*Demandes de remboursement de retenues accordées*

NOM	AGE	RETENUES
Clément, M.-Louise-Florida	59	\$ 73.60
Roy, Marie-Régina.	57	107.70
Sirois, Madeleine.	53	111.76
Landry, Maria (Mme H. Marineau).	45	187.98
Bergeron, Émélie	44	150.35
Larocque, Valéda (Mme J. Grosleau).	41	126.94
Lalande, M.-Berthe (Mme S. Deslauriers).	41	177.51
Lavallée, Jeanne	40	117.11
Poulin, Blanche (Mme A. Brochu).	39	122.75
Hétu, Marguerite	38	464.26
Pelletier, Adèle (Mme C. Dubé).	37	83.72
Bérubé, Yvonne	36	96.35
Chicoine, Rose-Éva	35	149.68
Thériault, Alice.	34	97.04
Séguin, Francesca.	39	561.63
Total.		\$2,628.38

Madame Raoul Larochelle, née Alice Thériault et Madame Charles Dubé, née Marie-Rose Labrie, devront produire des certificats médicaux à l'appui de leur demande de remboursement.

Celles des fonctionnaires suivants sont rejetées :

Madame Joseph Champagne, née Belzémire Allen, Mesdemoiselles Bernadette Allard, Rosina Proulx, Clairina Hébert, Jeanne Handfield, Isoline Desmarais, Marie-Thérèse Côté, Madame Willie Jomphe, née Marie-Jeanne Cormier, Madame G. Boivin, née Marie-Élisabeth Rousseau.

*Cas particuliers*

Dossier 3657-P. Madame Dominique Lavallée, née Marie-Anne Lafrenière, fait une demande de pension et produit un certificat médical à l'appui de sa demande. Cette personne mariée ne peut recevoir une pension étant soumise aux dispositions de l'article 525 de la loi du Fonds de pension. Le remboursement des retenues lui est accordé.

Dossier 3734-P. Madame H. Pageau, née Céline Lessard soumet de nouveau un certificat de médecin à l'appui de sa demande de remboursement refusée en 1936. Ce certificat étant jugé probant, le remboursement lui est accordé.

Dossier 2574-P. Mademoiselle Aldéa Clément soumet un nouveau certificat de médecin à l'appui de sa demande de pension qui avait été refusée en 1930. N'ayant pas enseigné au moins 2 ans depuis cette date, la pension ne peut être accordée. Le remboursement des retenues lui est accordé.

Dossier 2105-P. Mademoiselle Agnès Nellis soumet de nouveau un certificat médical à l'appui de sa demande de pension refusée en 1933, 1934, 1935 et 1936. Demande de nouveau rejetée.

Dossier 3293-P. Madame Joseph St-Pierre, née Georgianna St-Laurent, soumet de nouveau un certificat de médecin à l'appui de sa demande de pension. Cette personne mariée ne peut recevoir une pension étant soumise aux dispositions de l'article 525 de la Loi du Fonds de pension. Demande rejetée.

Dossier 3648-P. Madame Adélarde Denis, née Hermance Cloutier, soumet de nouveau un certificat médical à l'appui de sa demande de remboursement refusée en 1935 et 1936. Demande de nouveau rejetée.

Dossier 3624-P. Mademoiselle Rose Guilbault soumet de nouveau un certificat de médecin à l'appui de sa demande de pension refusée en 1934 et 1936. La Commission exige un certificat d'un spécialiste.

Dossier 3305-P. Madame Servule Blanchette, née Marie-Louise Pelletier, soumet un certificat médical à l'appui de sa demande pour obtenir le remboursement de ses retenues. Demande accordée.

Dossier 2370-P. Madame Arthur Gouin, née Marguerite Houle soumet un nouveau certificat de médecin à l'appui de sa demande de pension qui avait été refusée en 1934, 1935 et 1936. Le certificat n'est pas trouvé satisfaisant. De plus, cette personne est mariée et ne peut recevoir une pension étant soumise aux dispositions de l'article 525 de la Loi du Fonds de pension.

Dossier 2602-P. Mademoiselle Rosa Dionne fait une nouvelle demande de pension, mais n'a que 20 ans d'enseignement à son crédit. La Commission suspend sa décision en prévision des amendements qui pourraient être adoptés prochainement à la Loi du Fonds de pension.

Dossier 3392-P. Mademoiselle Auréa Letendre. Même cas que le précédent. Même décision.

Dossier 3762-P. Mademoiselle Rose-Anne Bergeron. Même cas que les deux précédents, même décision.

Dossier 7340-G. Mademoiselle Blandine Dubois demande le remboursement de ses retenues. Demande accordée sur réception d'un certificat médical probant.

Dossier 4-P. Madame Patrick Clarke désire obtenir le remboursement des retenues versées au Fonds de pension par son époux décédé. Monsieur Clarke n'avait que 13 années d'enseignement à son crédit. La Commission suspend sa décision en prévision des amendements qui pourraient être adoptés à la loi du Fonds de pension.

Dossier 4-P. Madame James-F. Cargin fait une demande identique à la précédente. Monsieur Cargin n'a que 13 années à son crédit. Même décision.

Dossier 3978-G. Mademoiselle Léa-E. Tanner désire payer la retenue pour deux années pendant lesquelles cette personne a enseigné à l'école Victoria, Québec. Son nom avait été omis dans le rapport annuel. Demande accordée.

Dossier 3526-P. Mademoiselle Laura Filion demande de nouveau la pension par l'entremise de Maître Robert Beaudoin, avocat, qui veut exposer les raisons de cette demande devant les membres de la Commission administrative. La Commission exige un nouveau certificat de spécialiste et prendra une décision suivant la teneur de ce certificat sans préjudice aux décisions antérieures.

Dossier 3349-P. Monsieur Arthur-S. Cockhill désire payer la retenue pour les années pendant lesquelles il a enseigné comme spécialiste. Il a obtenu en 1931 un certificat de spécialiste reconnu par le Comité Protestant du Conseil de l'Instruction publique. La Commission accorde le droit à Monsieur Cockhill de payer la retenue à compter de la date de son certificat.

Dossier 3765-P. Mademoiselle B. LaRita Bent fait une demande identique à la précédente. Son certificat de spécialiste date de 1921. Même décision.

Dossier 3780-P. Monsieur K.-H. Murray fait une demande identique. Son certificat de spécialiste date de 1933. Même décision.

Dossier 3781-P. Mademoiselle Hazel-M. Moore fait une demande identique. Son certificat date de 1910. Même décision.

Dossier 4-P. Monsieur Jean-Baptiste Lagacé, professeur de dessin, désire payer la retenue pour les années pendant lesquelles il a enseigné comme spécialiste. Son diplôme n'étant pas reconnu par le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique, la Commission administrative ne peut accéder à sa demande.

Dossier 3787-P. Monsieur E.-F. Larose fait une demande identique à la précédente. Même décision pour les mêmes raisons.

Dossier 3818-P. Monsieur Émile Sarrasin fait une demande identique aux deux précédentes. Même décision.

Dossier 3839-P. Mademoiselle Audrey-W. Lamb désire payer la retenue pour les années pendant lesquelles elle a enseigné à l'école "School for the Crippled Children Inc." Demande accordée.

Dossier 3778-P. Monsieur René Fandrick désire obtenir le remboursement des retenues versées au fonds de pension. Il n'a enseigné que 8 années. Demande rejetée.

Dossier 2074-P. Mademoiselle Laure Gaudreault, président de la Fédération Catholique des institutrices rurales, désire faire compter, au fonds de pension, les années pendant lesquelles elle agira comme présidente de cette Fédération.

Les membres de la Commission administrative, après avoir pris connaissance du paragraphe 13 de l'article 2 du Code scolaire, qui donne la signification des mots : "Fonctionnaire de l'enseignement primaire", sont d'opinion que Mademoiselle Gaudreault ne peut être considérée comme étant un fonctionnaire de l'enseignement primaire ne prenant aucune part à l'enseignement actif au sens de la loi et par conséquent ne croient pas devoir accepter le paiement de la retenue.

Dossier 3471-P. Mademoiselle Lucienne Morin désire payer la retenue pour l'année 1936-37. Ce fonctionnaire a obtenu un jugement contre les commissaires d'écoles de sa municipalité qui doivent lui payer son salaire. Demande accordée.

Dossier 3741-P. Mademoiselle Éva Matteau désire payer la retenue pour son école indépendante. Le nombre d'élèves inscrits était de 15. Demande accordée.

La Commission administrative, à l'unanimité, adopte la résolution suivante :

Qu'une somme de deux cents dollars soit mise à la disposition du secrétaire de la commission pour les dépenses contingentes du fonds de pension faites pendant l'année 1936-37.

La Commission administrative tient à faire observer que lors de la refonte de la loi du fonds de pension en 1935, une somme de \$65,000.00 et plus, représentent les gratifications pour 10, 15 et 20 années d'enseignement payables aux instituteurs et institutrices, devait être transmise au compte du fonds de pension et fut enlevée du budget provincial, attendu que l'excédant des dépenses sur le revenu concernant le fonds de pension doit être payé à même le fonds consolidé du revenu de la Province.

Ce montant n'apparaît donc pas dans l'état financier de la Commission.

Il en est de même pour l'intérêt payable sur le capital représentant environ une somme de \$10,000.00 qui a été aussi enlevée du budget pour les mêmes raisons citées plus haut.

La Commission administrative, à l'unanimité de ses membres, désire inscrire dans le procès-verbal de ses délibérations des vœux de remerciements à Monsieur M.-C. Hopkins et Monsieur Nérée Tremblay, pour les longs services qu'ils ont rendus à cette Commission, dont ils étaient membres, et à la cause de l'Instruction publique et charge le secrétaire de leur transmettre une copie des présentes.

Considérant les dangers auxquels se trouvent exposés les documents confiés à leur garde ;

Les membres de la Commission administrative prient Monsieur le Surintendant de bien vouloir faire, auprès de l'honorable Secrétaire de la Province, des démarches à l'effet d'obtenir des classeurs métalliques pour la conservation des archives du fonds de pension.

Monsieur H.-L. Létourneau propose, appuyé par Monsieur Sinclair Laird, et il est unanimement résolu qu'une augmentation de salaire de cent dollars soit accordée au secrétaire ainsi qu'à l'assistant-secrétaire, à compter du 1er novembre 1937.

La Commission administrative, à l'unanimité de ses membres, décrètent qu'une somme de trois dollars par certificat soit accordée au docteur C.-A. Delâge pour les examens médicaux qu'il a révisés et qu'il révisera.

Monsieur H.-L. Létourneau soumet à la commission administrative du fonds de pension les requêtes des différentes associations d'instituteurs et institutrices de la Province, nommément :

L'Alliance Catholique des Professeurs de Montréal, (sections masculine, féminine et anglaise), l'Association des Instituteurs catholiques de la circonscription de l'école Normale Laval, le Cercle catholique des Instituteurs des Trois-Rivières, (sections masculine et féminine), le Cercle des Instituteurs de Québec, (sections masculine et féminine), la Fédération catholique des Institutrices rurales de la Province de Québec, à l'effet d'amender la loi du Fonds de pension.

Les membres de la Commission administrative étudient ces différents amendements. Les délégués protestants désirent, avant qu'une décision soit prise, consulter les membres de leur association. La Commission administrative se réunira de nouveau, le 10 décembre 1937, pour prendre une attitude définitive concernant les amendements à suggérer à la loi du fonds de pension.

Et la session est close.

FRANÇOIS-PAUL NOËL,  
*Secrétaire.*

CYRILLE-F. DELAGE,  
*Président.*

## DES ANCIENNES LIVRAISONS DE "L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE"

On s'adresse encore au Département de l'Instruction publique pour se procurer des livraisons de *L'Enseignement Primaire*, ancienne série. Le Département ne dispose d'aucune de ces livraisons. On peut s'en procurer en s'adressant à l'ancienne administration au prix de 25 sous l'unité. Adresse : M. René Audy, 104, Avenue Brown, Québec.